AIMF

XXVIème Assemblée générale

"Villes et éducation citoyenne"

BUCAREST

26 et 27 septembre 2006



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES ET RESPONSABLES DES CAPITALES ET METROPOLES PARTIELLEMENT OU ENTIEREMENT FRANCOPHONES

SOMMAIRE

ASSEMBLEE GENERALE	
SÉANCE INAUGURALE	
Séance solennelle d'ouverture	
 Allocution de M. Adriean VIDEANU, Maire général de Bucarest Allocution de M. Bertrand Delanoë, Président de l'AIMF, Maire de Paris Allocution de S. Exc. M. Traian BASESCU, Président de la République roumaine 	
SÉANCE PLENIERE	
 Mise à jour de la liste des membres de l'AIMF Approbation du compte rendu de la XXVème Assemblée générale tenue à Antananarivo, en octobre 2005 Rapport d'activité présenté par le Secrétaire général Modification des statuts et du règlement intérieur Rapport financier présenté par le Trésorier Actualisation du montant des cotisations Rapport du Commissaire aux comptes Approbation des comptes et des rapports de l'Exercice 2005 Election des membres du Bureau Adoption du projet de budget pour 2007 Admission des nouveaux membres Fixation de la date, du lieu et du thème des prochaines manifestations de l'AIMF Adoption de la Déclaration des Maires membres de l'AIMF à Bucarest Adoption de la Résolution sur un partenariat mondial pour le développement 	
SEANCE DE CLOTURE	
 Allocution de M. Adriean VIDEANU, Maire général de Bucarest Allocution de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, Président de l'AIMF Allocution de S. Exc. M. Abdou DIOUF, Secrétaire général de la Francophonie Allocution de S. Exc. M. Jacques CHIRAC, Président de la République française, Président d'Honneur de l'AIMF 	

VILLE ET EDUCATION CITOYENNE

Présentation du thème par le Professeur Paul BELANGER de l'Université du Québec à Montréal	
Travaux en commissions	
Commission n° 1 : « Mise en place d'espaces de concertation avec la population pour favoriser la participation citoyenne »	
Commission n° 2 : « Etat civil et Agenda 21 local, vecteurs de citoyenneté »	
Commission n° 3 : « Les technologies de l'information au service du renforcement de la citoyenneté »	
Compte-rendu des commissions	
Synthèse de la Commission 1, Monsieur Raoul Akodjigbé Houessou, Maire de Lokossa.	
Synthèse de la Commission 2, Monsieur Jean-Pierre Brard, Maire de Montreuil	
Synthèse de la Commission 3, Monsieur Christian Ferrazino, Conseiller administratif de Genève	
Contributions des villes	
Ville de Dakar : contribution de Monsieur Pape Diop, Député-Maire	
Ville de Lokossa : contribution de Monsieur Raoul A. Houessou, Maire	
Ville de Diego-Suarez	
Ville de Bucarest : contribution de Madame Isabelle Duportal, Directrice exécutive du Samusocial	
IAGU : contribution de Monsieur Oumar Cissé. Secrétaire exécutif	

LISTE DES PARTICIPANTS

MAIRES OU REPRESENTANTS DE MAIRES

ABIDJAN (Côte d'Ivoire)

• M. Richard BEUGRE DIOKE, Vice-Gouverneur

ABOMEY (Bénin)

- M. O. Blaise GLELE AHANHANZO, Maire
- M. Kpodolo Kincar ATINDEBAKOU, Chef d'arrondissement de Hounl

AGADEZ (Niger)

• M. Abdoulaye HAMA DILLA, Maire

ANEHO (Togo)

. M. Ayayi Patrick AYIVI, Maire

ANTANANARIVO (Madagascar)

- M. Patrick RAMIARAMANANA, Maire
- M. Mamy RAKOTOARISOA, Directeur du service informatique
- M. Mbohangy Mahefa E. RANDRIAMIARISOA, Conseiller technique
- M. Nasolo Vallavo ANDRIAMIHAJA, Chargé de mission

ANTSIRABE (Madagascar)

- Mme Olga Vololonirina RAMALASON, Maire
- M. Justin RAKOTOMALALA, Président du Conseil Municipal

AOSTE (Italie)

- M. Guido GRIMOD, Syndic
- M. Renato FAVRE, Président du Conseil communal
- M. Alberto FOLLIEN, Adjoint aux travaux publics

BAMAKO (Mali)

- M. Moussa Badoulaye TRAORE, Maire
- M. Ali SANKARE, Conseiller du Maire

BANGUI (Centrafrique)

- M. Jean-Barkès GOMBE-KETTE, Maire
- M. Emmanuel MAKOMBO. Chef de Cabinet

BEAU BASSIN ROSE HILL (Maurice)

• M. Varen ANDEE, Maire

BEYROUTH (Liban)

• M. Rachid JALKH, Adjoint au Maire

BOBO-DIOULASSO (Burkina Faso)

- M. Salia SANOU, Maire
- M. Balamine OUATTARA, Deuxième adjoint au maire

BORDEAUX (France)

M. Emmanuel BEL, Directeur des relations internationales

BRAZZAVILLE (Congo)

- M. Albert SAMBA, Administrateur-Maire de l'arrondissement VII M'Filou
- M. Evariste MIAKAKARILA, Directeur des relations extérieures et de la coopération

BUCAREST (Roumanie)

• M. Adriéan VIDEANU, Maire général

BUJUMBURA (Burundi)

- M. Célestin SEBUTAMA, Maire
- M. Gérard HAZKIZIMANA, Chef de cabinet
- M. Alain Le CAVORZIN, Chef de projet

CASABLANCA (Maroc)

- M. Mohammed SAJID, Président du Conseil de la ville
- M. Mohamed Ali BENJELLOUN, Vice-Président

CHISINAU (Moldavie)

- . M. Petru SVET, Maire adjoint
- M. Ion CAPATINA, Directeur des relations internationales

CONAKRY (Guinée)

- M. Ahmadou CAMARA, Gouverneur
- M. Lamine CONDE, Conseiller

COTONOU (Bénin)

- M. Nicéphore SOGLO, Maire
- M. Guy Ossito MIDIOHOUAN, Chargé de mission à la culture et à l'éducation
- M. Germain GLAGO, Assistant

DAKAR (Sénégal)

- M. Pape DIOP, Député-Maire
- M. Tidiane DIALLO, Adjoint au maire
- M. Ndèye Mah SY, Responsable du service des Relations extérieures et de la Coopération
- M. Omar CISSE, Assistant

DEDOUGOU (Burkina Faso)

• M. Gnami Valentin KONATE, Maire

DIFFA (Niger)

M. Abdou MAROU

DOLISIE (Congo)

• Mme Pauline MBOUKOU, Conseillère municipale

DOSSO (Niger)

- M. Arzika ISSA, Maire
- M. Adamou SOUMANA MAYAKI, Conseiller municipal

DOUALA (Cameroun)

Mme Bernice Ruphine NTYAM, Chargée d'études

FRANCEVILLE (Gabon)

M. Joachim LEKOGHO, Deuxième Maire adjoint

GAROUA (Cameroun)

- M. Mohamadou AHIDJO, Président du Conseil Municipal
- M. Haman Bello BOUBAKARI, Directeur administratif et financier

GENEVE (Suisse)

- M. Christian FERRAZINO, Vice-Maire, Conseiller administratif
- Mme Laurence WIEDMER, Cheffe du service des relations extérieures

HÔ CHI MINH VILLE (Vietnam)

- M. Quoc Hung LE, Directeur du service des relations extérieures
- M. Truong Giang VU, Chargé de mission au service des relations extérieures

HUE (Vietnam)

- M. NGUYEN VAN CAO, Président du Comité populaire
- M. PHAN CANH VIET CUONG, Directeur adjoint au Bureau des Affaires étrangères
- M. LE VAN GIOANG, Directeur du Centre des Langues étrangères (CENLET)

IASI (Roumanie)

. M. Gheorghe NICHITA, Maire

KARA (Togo)

• M. Abalodjan KADJA, Vice-Président

KAYES (Mali)

• M. Hamidou KONE, Maire

KINDIA (Guinée)

• M. Mamadoi DRAME, Maire

KINSHASA (République Démocratique du Congo)

- M. Gabriel PANDANZYLA ALOMPEL, Directeur urbain
- M. Clément KOWA MIBANA, Conseiller politique
- M. Dominique BUKASA KANGUVU, Conseiller juridique
- Mme Annie ETUMBA, Chef du Bureau municipale

LABE (Guinée)

• M. Elhadj Amadou THIAM, Maire

LE HAVRE (France)

 Mme Agathe CAHIERRE, Première Adjointe au Maire chargée de la Politique de la Ville et des Grands Projets Urbains

LIBREVILLE (Gabon)

- M. André Dieudonné BERRE, Maire
- Mme Marguerite MAKAGA VIRGINIUS, Conseiller spécial
- M. Wilfrid MVOU, Aide de Camp du maire

LIEGE (Belgique)

- M. Hector MAGOTTE, Echevin de la Culture, du Musée, des Arts et Lettres
- Mme Carmen FERNANDEZ, Chef du bureau du Protocole, des relations extérieures, de l'information et de la presse

LOKOSSA (Bénin)

- M. Akodjigbé Raoul HOUESSOU, Maire
- M. Crespin GUIDI, Chef du service de l'Information, de la Communication et de la Documentation

LOME (Togo)

 M. Lodé AOUISSI, Vice-Président de la Délégation spéciale

LUXEMBOURG (Luxembourg)

- M. Paul HELMINGER, Bourgmestre
- M. François BAUSCH, Premier Echevin

MARADI (Niger)

- M. Idi MALE, Président du Conseil de la Communauté urbaine
- Mme Amina ALI HIMA, Responsable informatique

MARRAKECH (Maroc)

- M. Khalid EL FATAOUI, Vice-Maire
- M. El Hassane LOUMANE, Conseiller

MEKNES (Maroc)

 M. Mohammed FAHMI, Conseiller communal chargé du dossier Agenda 21 local, Président de la commission chargée du développement économique, social et culturel

MONACO (Principauté de Monaco)

• M. Georges MARSAN, Maire

MONASTIR (Tunisie)

• M. Mohamed BESBES, Maire

MONCTON (Canada)

• M. Pierre BOUDREAU, Maire adjoint

MONTREAL (Canada)

- M. Gérald TREMBLAY, Maire
- M. Marcel PARENT, Président du Conseil municipal
- Mme Marie-Claude ROY, Directrice de cabinet adjointe du maire
- Mme Christiane MIVILLE-DESCHENES, Conseillère principale du maire

MONTREUIL (France)

- M. Jean-Pierre BRARD, Député-Maire
- M. Fabien DULPHY, Responsable du service des échanges internationaux

MOSSENDJO (Congo)

M. Maurice MBOBI, Maire

MUTSAMUDU (Comores)

• M. Said Ali ABOUBACAR, Maire

Communauté urbaine du Grand NANCY (France)

• M. Henri BEGORRE, Vice-Président

NAMUR (Belgique)

 M. Luc ARNOULD, Commissaire international

NANTES (France)

 Mme Rachel BOCHER, Conseillère municipale chargée des relations internationales

N'DJAMENA (Tchad)

- M. Adoudou Adil ARTINE, Maire
- M. Guiradoum NGARDODJIM, Directeur de Cabinet

NGAOUNDERE (Cameroun)

- . M. DJIDJI ISSA YAYA, Maire
- M. ARHADJI BAKARI, Troisième adjoint au maire

NGOZI (Burundi)

• M. Claude NAHAYO, Administrateur

NIAMEY (Niger)

- M. Seydou BOUBACAR GANDA, Président du Conseil
- M. Mounkaila SEYNI

NKAYI (Congo)

• M. Daniel MIANTAMA, Maire

OUAGADOUGOU (Burkina Faso)

- M. Simon COMPAORE, Maire
- M. Adama ZERBO, Directeur des relations internationales

OUAHIGOUYA (Burkina Faso)

• M. Abdoulaye SOUGOURI, Maire

OUESSO (Congo)

• M. Jacques NDOUMBA, Maire

OUIDAH (Bénin)

 M. Alphonse GBANHOUN, Ingénieur agronome

OYEM (Gabon)

• M. Vincent ESSONO-MENGUE, Maire

PARIS (France)

- M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, Président de l'AIMF
- M. Pierre SCHAPIRA, Adjoint au Maire de Paris chargé des relations internationales et de la Francophonie
- M. Stéphane VISCONTI, Délégué général aux relations internationales

PHNOM PENH (Cambodge)

 M. Tanavuth NAK, Directeur du Bureau des relations internationales

POINTE-NOIRE (Congo)

- M. Roland BOUITI-VIAUDO, Député-Maire
- M. Emmanuel KAPITA, Conseiller municipal
- M. Gilbert NKOUAKA, Conseiller municipal

PORT AU PRINCE (Haïti)

- Mme Paulna BRUTUS, Maire
- M. Serge BRUTUS, Chef de Cabinet
- M. Jean Coty BEAUSEJOUR, Membre du Cabinet

PORT GENTIL (Gabon)

- . M. Dominique BAMBALA, Maire adjoint
- Pr. Pierre AYAMINE-ANGUILET, Conseiller chargé de la culture et de la coopération décentralisée

PORT LOUIS (Maurice)

- M. Ahmed Reza Goolam MAMODE ISSACK, Lord-Maire
- M. Badeo RAJEE, Secrétaire général

PORTO NOVO (Bénin)

- M. Bernard DOSSOU, Maire
- M. Serge Patrick AHOUANVOEDO, Chargé de coopération

PRAIA (Cap Vert)

M. Manuel VARELA NEVES, Conseiller municipal

QUEBEC (Canada)

- Mme Andrée P. BOUCHER, Mairesse
- M. Paul-Christian NOLIN, Attaché politique
- M. Michel LAVOIE, Commissaire général aux relations internationales
- Mme Flavie-Isabelle HADE, Conseillère en relations internationales
- M. Serge ALLEN, Commissaire général aux fêtes du 400ème anniversaire de Québec

TAHOUA (Niger)

- M. Abdou Ouhou DODO, Président du Conseil
- M. Ladan MOUSSA, Maire de Konni

SAINT-LOUIS (Sénégal)

• M. Ousmane Masseck N'DIAYE, Maire

TANGER (Maroc)

• M. Mohamed KHARCHICH, Adjoint au maire

TELIMELE (Guinée)

• M. Alpha Oumar Bantaya BAH, Maire

TENKODOGO (Burkina Faso)

• M. Alassane ZAKANE, Maire

THIES (Sénégal)

- M. Ngallandou DIOUF BOYE, Adjoint au maire, Conseiller de la République pour les Affaires économiques et sociales
- Dr Mamadou LÔ, Adjoint au maire chargé de la Santé et du Développement social

TILLABERI (Niger)

- M. Kaboyé OUMAROU, Maire
- M. Kada GONDA, Président du Conseil municipal de Guindau-Roundji

TOAMASINA (Madagascar)

- M. Louis Augustin RAVELOJAONA, Premier adjoint au Maire
- Mme Colette VAOHITA, Deuxième adjointe au Maire

TUNIS (Tunisie)

• M. Abbès MOHSEN, Maire

VICTORIA (Seychelles)

- Mme Florence BENSTRONG, Maire
- Mme Miera SAVY, Directrice de la coopération internationale

VIENTIANE (Laos)

- M. Bouchanh SINTHAVONG, Vice-Maire
- M. Daophet BOUAPHA, Directeur général

YAKO (Burkina Faso)

• M. Rémy ZABA, Maire

YAMOUSSOUKRO (Côte d'Ivoire)

• M. Gnrangbé K. Jean KOUACOU, Maire

YAOUNDE (Cameroun)

- M. Gilbert TSIMI EVOUNA, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine
- M. Jean-Marie ETOUNDI, Chargé des Relations publiques

ZAHLE (Liban)

- . M. Assad ZOGAIB, Maire
- M. Assaad EL-BARAK, Directeur des relations internationales

ZIGUINCHOR (Sénégal)

- . M. Robert SAGNA, Maire
- M. Yaya MANE, Directeur de Cabinet

ASSOCIATIONS DE VILLES

Association des municipalités du Burkina Faso

 Mme Solange Séraphine OUEDRAOGO, Coopération décentralisée et jumelage

Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick

• M. Jean LANTEIGNE, Président

Association des villes roumaines

• M. Alexandru PETROVICI, Directeur exécutif

Union des villes et communes de Côte d'Ivoire

• M. François Albert AMICHIA, Président, Maire de Treichville

Association internationale des régions francophones

- M. Abdelkébir BERKIA, Secrétaire général, Président de la Région de Rabat
- M. Jean-Philippe BAYON, Vice Président de la Région Rhône Alpes
- M. Ag Mohamed Ibrahim OUMAROU, Trésorier, Président du Conseil des collectivités locales du Mali

- M. Bruno CHIAVERINI, Délégué général
- Mme Christine TAVANO, Directrice
- M. Michel GUILLOU, Conseiller spécial

Association des communes du Gabon

 M. Serge Christian OBAME EVOUNG, Directeur général des affaires administratives et juridiques

Consortium des collectivités locales de la vallée d'Aoste

- M. Elso GERANDIN, Membre du Conseil d'Administration
- M. Fedele BELLEY, Membre du Conseil d'Administration
- M. Aldo COME, Membre du Conseil d'Administration

Association des villes et communes du Niger

• M. AMADOU SAIDOU, Secrétaire permanent

Union des communes du Togo

M. Anani M. Joachim HUNLEDE, Secrétaire permanent

Agence canadienne de développement international (ACDI)

- Mme Diane VINCENT, Première Vice-Présidente
- Mme Claude LEMIEUX, Directrice

Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

 Mme Michèle GENDREAU-MASSALOUX, Recteur

Délégation générale du Québec

 M. Wilfrid-Guy LICARI, Délégué général du Québec

TV5

- M. François BONNEMAIN, Président directeur général
- Mme Michèle JACOBS-HERMES, Directrice des relations internationales et institutionnelles

Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

- M. Bernard PATRY, Président
- M. Jacques LEGENDRE, Secrétaire général parlementaire
- M. Jean-Yves PAUTI, Secrétaire général administratif

Ministère français des Affaires étrangères, Service des Affaires Francophones (SAF)

- M. Michel VANDEPOORTER, Chef du service des affaires francophones
- M. Thomas WAUQUIER, Chargé de mission

Ministère français des Affaires étrangères, Délégation générale à la coopération décentralisée

• M. Antoine JOLY, Délégué

Communauté française de Belgique

• M. William ANCION, Délégué général

Gouvernement de la Région Wallonne

- M. Philippe SUINEN, Commissaire général aux Relations internationales
- M. Marc CLAIRBOIS, Directeur du Département de la Francophonie

Université Senghor

. M. Fernand TEXIER, Recteur

Association internationale des villes francophones de congrès (AIVFC)

• Mme Françoise MUEL, Présidente

Union de la presse francophone

• M. Georges GROS, Secrétaire général

Fédération internationale des professeurs de Français (FIPF)

Mme Martine DEFONTAINE, Secrétaire générale

Direction des collectivités publiques de Waterforce

- M. Thierry VANDEVELDE, Chef du département de Veolia Waterforce/ Waterdey
- Mlle Frédérique HERY, adjointe au Chef du département

Agence de l'eau Rhin-Meuse

M. Lionel RENAULD, Sous-Directeur

INTERVENANTS

Association internationale des villes éducatrices

- Mme Pilar FIGUERAS BELLOT, Secrétaire générale
- Mme Marina CANALS

Institut africain de gestion urbaine

• M. Oumar CISSE, Secrétaire exécutif

Cité des sciences

- M. Guillaume BOUDY, Directeur général
- Mme Brigitte COUTANT, Directrice internationale
- M. José ORTEGA, Responsable de la Francophonie, Département de l'action internationale

Samu Social de Bucarest

 Mlle Isabelle DUPORTAL, Directrice exécutive

Ville de Bamako

• M. Kissima TANDJIGORA, Secrétaire général

MAOII

 M. Paul BELANGER, Professeur, Faculté des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal

Ville de Montréal

 M. Jules PATENAUDE, "Projet de Charte montréalaise des droits et des responsabilités", coordinateur en consultation publique

INVITES

- Mme Hélène MACÉ DE LEPINAY, Conseillère de Paris
- Mme Anne LE STRAT, Conseillère de Paris
- M. Lionel BORDEAUX, Attaché de presse
- M. Amara OUERGHI, Secrétaire régional, Amérique du Nord, Métropolis

- M. Olivier CHAMBARD
- M. Stanislas HUBERT, Ambassade de France
- Mlle Aurélie RICHARD, Ambassade de France
- M. Jean-Marie ROUSSIGNOL, Expert en formation et développement

COMMISSARIAT AUX COMPTES

• M. Pierre MARCENAC, Commissaire aux comptes

SECRETARIAT PERMANENT

- M. Gilles GAUTHIER, Secrétaire permanent
- M. Pierre BAILLET, Secrétaire permanent adjoint
- M. Jean-Marie RENNO, Conseiller
- M. Bruno LEUVREY, Conseiller
- M. Raymond LEBRET, Conseiller
- M. Jean-Pierre DAVID, Conseiller
- M. Laurent JABOEUF, Chargé de mission
- MIle Julie GUILLAUME, Chargée de mission
- M. Raymond BENOIT, Chargé de mission
- Mme Nathalie GURDEBEKE, Secrétaire
- Mme Béatrice COGAN-WAGNER, Secrétaire
- M. Gérard DECKER, Secrétariat

PROGRAMME

Mardi 26 septembre

18 h 00	Séance solennelle d'ouverture
18 h 45	Assemblée générale Première séance plénière
20 h 00	Dîner

Mercredi 27 septembre

09 h 00	Assemblée générale Deuxième séance plénière
	"Ville et éducation citoyenne" Présentation par le Professeur Paul BELANGER, Université de Québec à Montréal
09 h 30	Travaux en commission
	 Commission n° 1: « Mise en place d'espaces de concertation avec la population pour favoriser la participation citoyenne »
	Commission n° 2 : « Etat civil et Agenda 21 local, vecteurs de citoyenneté »
	 Commission n° 3 : «Les techniques de l'information au service du renforcement de la citoyenneté »
12 h 30	Déjeuner
14 h 30	Assemblée générale Troisième séance plénière
15 h 40	Photo officielle
17 h 00	Séance solennelle de clôture
20 h 00	Dîner

ASSEMBLEE GENERALE

SEANCE INAUGURALE

Allocution de Monsieur Adriéan VIDEANU Maire général de Bucarest

Monsieur le Président de la République, Monsieur le Président de l'AIMF, Excellences, Messieurs les Ambassadeurs, Chers Collègues, Distingué Auditoire,

Etre francophone et francophile représente, pour une grande partie des Bucarestois, une vraie façon de vivre.

Même si la Roumanie était située à la confluence de trois empires (ottoman, autrichien et russe), Bucarest a été, grâce aux valeurs humaines de cette île de latinité, toujours liée, par un vrai pont aérien, avec Paris, centre culturel et politique de l'Europe des XIXème et XXème siècles, marquant ainsi la renaissance de la culture nationale par filiation française.

Dans la première moitié du XXème siècle, cela se reflétait par les statues, les monuments d'architecture, la trame originaire d'un Bucarest appelé « Petit Paris» et par le fait que la vie sociale, politique et économique suivait en grande partie la coutume française.

Beaucoup de générations de Roumains ont pensé, écrit, lu et parlé, en français, langue qu'ils ont apprise en famille, à l'école ou dans l'espace francophone, à l'insu des régimes politiques qui se sont succédés en Roumanie.

Au fil de l'histoire, beaucoup de personnalités marquantes ont manifesté concrètement leur sympathie et leur appui à la Roumanie, comme par exemple Napoléon III, Charles de Gaulle, Valéry Giscard d'Estaing, François Mitterrand, Léopold Sedar Senghor et son excellence Monsieur Jacques Chirac.

Après les années 90, la Roumanie s'ouvre politiquement de façon prégnante à la zone francophone.

Le premier chef d'Etat occidental à visiter la Roumanie en 1991 fut Monsieur François Mitterrand.

L'AIMF a été créée en 1979, sur l'initiative des maires des villes de Paris et de Québec, respectivement Messieurs Jacques Chirac et Jean Pelletier.

Au début elle comptait 20 membres fondateurs, le maire de Paris étant élu Président de l'Association.

Dans les années suivantes, l'Association s'est répandue et s'est développée grâce aux partenariats conclus avec l'Agence de la Francophonie et avec le Ministère français de la Coopération. Son objectif principal est de moderniser l'administration des villes du Sud, spécialement les services de gestion financière et de ressources humaines.

Depuis 1998, toutes les capitales et grandes métropoles francophones se retrouvent comme membres de l'Association et en 2001, Monsieur Bertrand Delanoë, maire de Paris, devient Président de l'AIMF.

Bucarest, votre hôte d'aujourd'hui, a adhéré en 1992 et a réalisé depuis, en partenariat avec l'AIMF, toute une série de projets parmi lesquels l'informatique cadastrale, la création d'un centre d'hébergement pour le SAMU Social et la formation du personnel.

La réunion d'aujourd'hui est doublement importante, pour être la première qui se tient dans un pays du Centre et du Sud Est Européen, et surtout parce qu'elle réunit le plus grand nombre de participants dans l'histoire de l'AIMF, ce qui fait honneur à la ville de Bucarest et à moi-même, personnellement.

La réussite de nos travaux dépend de notre capacité à communiquer aux citoyens et aux médias les trois thèmes de grand intérêt :

- 1. « Mise en place d'espaces de concertation avec la population pour favoriser la participation citoyenne »
- 2. « Etat civil et Agenda 21 local, vecteurs de citoyenneté »
- 3. « Les techniques de l'information au service du renforcement de la citoyenneté »

La présence en même temps et au même endroit de tant de personnalités, la qualité des membres qui composent les délégations participantes aux travaux des trois commissions, sont la garantie d'un important dialogue Nord - Sud et que les solutions pour la modernisation du marché urbain nous conduiront, par la contribution de chacun d'entre nous, au but final qui est celui de consolider notre Association.

Chers invités, chers collègues, je vous remercie encore une fois pour l'intérêt manifesté à la Ville de Bucarest et à la Roumanie, je vous souhaite la bienvenue et beaucoup de succès dans ces deux jours d'activités.

Allocution de Monsieur Bertrand DELANOË Maire de Paris Président de l'AIMF

Monsieur le Président de la République, Monsieur le Maire de Bucarest, Mes chers collègues et chers amis,

J'ai le sentiment que nous vivons un moment historique. Jamais les maires francophones n'avaient fait ensemble le chemin de Bucarest, le chemin de la Roumanie. Ils sont venus exceptionnellement nombreux pour venir à la rencontre du peuple roumain qui, bien avant la réunion d'aujourd'hui, avait inscrit son identité nationale, son identité culturelle dans les valeurs qui forgent la famille francophone.

Vous avez rappelé, Monsieur le Maire, ce que nous avons partagé au regard de l'histoire. Il y a tous les noms que vous évoquiez. Il y a aussi un héritage commun : c'est l'héritage de l'histoire de la Connaissance et du Beau ; et nous sommes redevables, nous, les francophones, au peuple roumain de ce qu'il apporte à notre civilisation commune.

Et puis, je l'évoquerai brièvement, toutes les souffrances du peuple roumain ont été les nôtres. Ce peuple doit être particulièrement salué pour son courage et pour la manière dont il est entré dans la démocratie et dont il a pris en main son destin.

Monsieur le Président de la République,

Je veux vous dire l'honneur immense que vous nous faites en étant présent en ce premier moment de l'Assemblée des maires francophones. C'est quelque chose que nous ressentons puissamment car vous êtes le Président d'un peuple debout, d'un peuple confiant dans son destin, d'un peuple qui a su surmonter les difficultés les plus graves et qui, aujourd'hui, est un peuple qui compte dans le monde et, je le dis avec une certaine émotion, qui aujourd'hui a trouvé le chemin de l'Europe.

Je veux le dire aussi en tant que maire d'une autre grande capitale européenne : c'est un grand jour de savoir que la Roumanie appartient désormais à une communauté de valeurs, à une communauté de civilisation qui, dans le monde francophone, est importante : l'Europe. Mes chers amis, je ne réduis pas la famille francophone à l'Europe, mais compte tenu de la décision prise aujourd'hui d'accueillir notre peuple frère au sein de l'Union européenne à partir du premier janvier, je ne pouvais pas ne pas dire à nos frères roumains la fierté que nous avons à partager le même avenir.

La famille francophone va travailler ces quelques jours auprès de vous, Monsieur le Maire de Bucarest. Comme vous l'avez dit, la famille des maires francophones a déjà agi en Roumanie et notamment à Bucarest. Nous le confirmerons encore demain dans notre ambition commune au service de la justice.

Mais quand les maires francophones se rassemblent, ils sont d'abord en harmonie avec ceux qui éprouvent des moments graves. Je pense que vous me comprendrez si, après ces mots essentiels pour nous et le peuple roumain, les suivants seront pour un peuple francophone qui nous est si cher et qui a connu un été si douloureux.

La famille francophone veut affirmer, comme je l'ai fait la semaine dernière, à Beyrouth, sa solidarité avec le peuple libanais. Il faut que nos amis libanais sachent que toute la famille francophone partage leur vie, leur souffrance, leur espérance. Elle souhaite épauler concrètement la reconstruction du Liban auquel elle est si attachée et veut accompagner ce pays dans son espérance d'aujourd'hui après la guerre de cet été.

Monsieur le Président de la République, cher ami Maire de Bucarest,

Je ne veux pas que mon propos soit trop long car nous voulons tous profiter de l'honneur que nous fait le Président de la République en l'écoutant. Je veux simplement vous dire qu'à Bucarest, nous avons encore une fois l'intention de partager, d'apprendre les uns des autres et de tenter de relever ensemble les défis du XXIème siècle, que sont l'éducation et la citoyenneté. Cela vaut bien l'intelligence, l'expérience, l'énergie déployée que nous allons mettre en commun ces prochains jours.

Et puis, comme toujours, lorsque les maires francophones se rassemblent, ils veulent partager des valeurs, ils veulent se mettre à l'heure du temps présent, ils veulent apprendre les uns des autres mais ils veulent aussi entreprendre ensemble.

Et c'est pourquoi à Bucarest nous allons à nouveau décider de 14 projets dédiés à la solidarité dans le domaine de la santé, de l'école, du sport, de la culture, de l'économie, car la famille des maires francophones c'est une famille chaleureuse, c'est aussi une famille qui veut absolument mettre en œuvre concrètement, volontairement, pragmatiquement, la solidarité du Nord au Sud au-delà de toutes ses différences.

La famille des maires francophones proclame plus que jamais, à Bucarest, en votre présence, sa volonté d'être dans cette mondialisation un facteur de paix, un facteur de liberté, un facteur de démocratie, un facteur de développement, un facteur de solidarité.

Nous sommes heureux, nous les maires francophones, de le proclamer avec une force particulière à Bucarest, devant vous Monsieur le Président, venant de tous les coins de la planète, nous les maires de toutes les couleurs, nous les maires de toutes les religions. Nous les maires francophones, nous voulons, Monsieur le Président de la République, à travers votre personne qui nous honore, dire à l'ensemble du peuple roumain, notre amitié, notre affection et notre envie de construire le monde avec lui.

Allocution de Son Excellence Monsieur Traian BASESCU Président de la République roumaine

Je commence par vous dire « soyez les bienvenus à Bucarest ». C'est pour moi un grand honneur, c'est toujours un grand honneur aussi pour un Président de pouvoir s'adresser à un si grand nombre de maires provenant des cinq continents.

Je veux vous faire part de la satisfaction que je ressens en vous voyant réunis si nombreux, à Bucarest, pour le XXVIème Sommet des maires francophones.

Je suis venu ici pour deux raisons. Tout d'abord, parce que c'est un honneur pour moi en tant que Président de vous adresser la parole et en deuxième lieu parce que j'ai déjà été le Maire de la ville de Bucarest avant de devenir Président de la République.

J'ai donc remis les clés de la ville à Monsieur VIDEANU et je suis devenu Président de la Roumanie. Mais je peux affirmer, sans exagérer, que la plus belle période de mon activité politique a été celle de Maire de la ville de Bucarest. C'était une période où, chaque matin, mon agenda s'ouvrait sur des problèmes qui attendaient une solution en faveur des citoyens, sur des problèmes dont dépend la vie quotidienne d'une ville : que ce soit le chauffage, le transport public, l'approvisionnement en eau potable, la réalisation de projets d'investissement ou la restitution de propriété.

La vie de maire général à Bucarest m'a appris à travailler chaque jour en faveur des gens, m'a appris à penser en faveur de ces gens. Je dirais que si j'avais entamé mon activité politique en qualité de maire, ne fusse que d'un petit village, j'aurais été un très bon Ministre. J'ai occupé la fonction de Ministre dans cinq gouvernements et c'est ensuite que je suis devenu Maire de la ville, ce qui m'a ensuite fait regretter de ne plus pouvoir être Ministre.

Un maire se consacre à la communauté qui l'a élu et qu'il représente. Un maire apprend à se tenir proche des gens et de leurs problèmes. Je pense que la meilleure expérience avant de devenir Président de la République, c'est d'occuper la fonction de maire et c'est comme ça qu'on devient un Président qui se soucie de toute la population de son pays.

Votre travail implique une capacité extraordinaire de coopération, de changements et d'échanges d'informations et d'expériences. La ville de Bucarest a beaucoup évolué ces six dernières années et cela fut possible grâce à la capacité de la municipalité à créer des projets, à stimuler des investissements, à travailler pour l'amélioration continuelle des services destinés aux habitants de la ville. Mais la chose la plus importante probablement, c'est la coopération et l'échange d'expériences avec d'autres villes de taille similaire, un peu plus grandes ou un peu plus petites, car en général les problèmes d'une communauté sont les mêmes.

La façon de régler ces problèmes dans telle ou telle ville, c'est une chose importante pour chacun de nous. La façon dont les grandes villes ont réglé leurs problèmes est une expérience que l'on peut s'approprier. C'est probablement là la grande qualité de votre réunion, la possibilité de communiquer et d'apprendre les uns des autres la façon dont on a réglé les problèmes de chaque ville.

En Roumanie, je puis vous dire que je suis probablement l'homme politique qui soutient sans aucune réserve les municipalités du pays. Nous préparons aujourd'hui la dernière phase de la décentralisation, qui va intégralement transférer la décision au niveau des communautés. La santé, l'environnement, l'éducation, seront, à partir du premier janvier, autant d'activités dont la responsabilité sera assumée par les conseils locaux et les maires.

Parmi les questions essentielles soumises à mon attention, à celle du gouvernement et à celle des maires, se trouve justement l'éducation.

Après trente ans, c'est la première année au cours de laquelle on a alloué à l'éducation une somme qui a permis de lancer des programmes de modernisation des écoles vraiment importants, de financer des dotations en équipement de façon à donner aux élèves des gymnases, des collèges, des lycées et de bénéficier d'une éducation de qualité.

L'éducation est le domaine que je voudrais, avec votre permission, vous suggérer comme étant l'un des éléments majeurs de chaque mandat, car en l'absence d'éducation, les grandes communautés ne sauraient préparer leur avenir.

Que doivent apprendre les enfants et dans quel but ? Pourquoi forme-t-on cette génération de l'avenir ? Dans ce domaine, les administrations locales, les mairies, les conseils locaux sont en mesure de prendre des décisions qui ne doivent plus être adoptées au niveau central suivant le degré de formation des enseignants. Nous devons assurer aux écoles de nos communautés non seulement des conditions matérielles, mais aussi le personnel enseignant, les professeurs capables de tenir les cours nécessaires aux élèves de façon à ce que ces élèves puissent avoir des chances de succès dans leur vie à la fin de leurs études. La chance des jeunes qui terminent leurs études au niveau national ou au niveau de la communauté ne signifie autre chose que la chance de la nation.

Personne n'envisage l'avenir du monde francophone en dehors de l'école, en dehors de l'éducation, en dehors de cette capacité à conserver nos valeurs culturelles et à les transférer d'une génération à l'autre ni en dehors de la capacité d'innovation, de la capacité de former de nouvelles capacités d'innovation, de découverte, de progrès. C'est pour cela que le principal message que je voudrais lancer aux maires francophones concerne justement les besoins d'éducation. Nous savons tous que toutes les villes n'ont pas un potentiel identique, que toutes les villes ne se trouvent pas dans des Etats qui peuvent allouer des sommes consistantes à l'éducation. Notre développement, à l'intérieur de la Francophonie, n'est pas égal. Ce serait, à mon avis, un élément de générosité majeure que de faire en sorte que le problème de l'éducation soit discuté et qu'on lui trouve des solutions afin que de manière égale ou presque égale, les enfants des pays pauvres puissent avoir une chance d'éducation similaire à celle des enfants des pays de l'Union européenne.

Et puisque aujourd'hui la Roumanie vient de recevoir un billet d'entrée à l'Union européenne et bien qu'elle ne l'ait pas reçu gratuitement car il est le résultat d'une période de transition particulièrement difficile pour le peuple roumain et puisque cet évènement est intervenu aujourd'hui, je veux vous dire quelques mots sur l'Europe francophone ainsi que sur la Roumanie francophone.

Je vais partir de la Roumanie. La Roumanie a vingt quatre universités membres de l'Agence universitaire de la Francophonie. Il y a quarante mille étudiants apprenant la langue et la culture française, quatorze mille professeurs de français et 88 % des vingt trois millions d'élèves de Roumanie suivent des cours de langue française. L'Etat national unitaire roumain fut créé grâce à l'intervention et au puissant appui de la France. La révolution de 1848 en Roumanie fut possible grâce aux jeunes qui suivaient leurs études à Paris. Notre culture est profondément attachée à la culture française. Notre évolution en tant qu'Etat est profondément attachée au soutien continuel de la France. Et ce n'est pas seulement de l'histoire : la Roumanie a bénéficié du soutien sans réserve de la France pour devenir membre de l'Otan en 2004, et du même soutien sans réserve de la France pour devenir membre de l'Union européenne. Et voilà que cela va arriver le 1er janvier 2007.

Je dirais que nous sommes un pays dont l'histoire et la culture ont été profondément marquées par les attaches à la France. Et pourtant, à considérer l'intérieur de l'Union européenne à compter du 1^{er} janvier 2007, la France et la Roumanie ne seront pas les seuls pays francophones sur 27 membres de l'Union européenne, 13 seront des Etats francophones.

La Francophonie peut devenir une force politique extraordinaire en Europe. Treize Etats sur vingt sept seront donc des Etats francophones. Je pense que c'est la structure politique la plus puissante à l'intérieur de notre structure. Nous allons avoir la possibilité de faire ensemble une politique en faveur des Etats francophones et nous allons avoir la possibilité de soutenir d'une même voix les valeurs francophones de nos peuples. Je dirais que l'Union européenne deviendra

ainsi une structure politique formidable au sein de laquelle on entendra la voix de la Francophonie, au sein de laquelle on entendra la volonté des Etats francophones et qui, en même temps, pourra être un avocat du monde francophone à l'intérieur de l'Union européenne.

Je mettrai ici un point en vous souhaitant de tout mon cœur un grand succès à vos travaux, en vous souhaitant à vous tous de gagner la confiance des communautés et d'être réélus aux fonctions de maires des villes que vous dirigez actuellement et pourquoi pas en vous souhaitant à vous tous beaucoup de chance parce que dans la vie politique, on a toujours besoin d'être un bon politicien mais aussi un homme de chance. Plein de chance à votre Sommet!

SEANCE PLENIERE

Mise à jour de la liste des membres de l'AIMF

- . A Agadez, M. Abdou Hama Dilla, Maire, a remplacé M. Akoli Daouel;
- . A Banfora, M. Mamadou Niangouan Koné, Maire a remplacé M. Yacouba Couloï Sagnon ;
- . A Bobo-Dioulasso, M. Salia Sanou, Député-Maire, a remplacé M. Célestin Bayo Koussoubé;
- . A Chisinau, M. Vasile Ursu, Maire (pi), assure l'intérim de M. Mihai Furtuna ;
- . A Conakry, M. Amadou Camara, Gouverneur, a remplacé M. Sory Dioubaté;
- . A Dédougou, M. Gnami Valentin Konaté, Maire, a remplacé Mme Elisabeth Hakani Konde-Dayo
- . A Genève, M. André Hédiger, Maire, a remplacé M. Manuel Tornare;
- . A Kinshasa, M. Mazunga Kimbembe, Gouverneur, a remplacé M. Jean Kimbunda Mudikela;
- . A Kigali, Mme Aisa Kirabo Kacyira, Maire, a remplacé M. Théonest Mutsindashayaka ;
- . A Labé, M. Amadou Thiam, Adjoint au Maire, assure l'intérim de M. Ibrahima Sampiring Diallo (décédé)
- . à N'Djaména, M. Adoudou Adil Artine, Maire, a remplacé M. Simon Pierre Beassingar;
- . A Ouahigouya, M. Abdoulaye Sougouri, Maire, a remplacé M. Simplice Noraogo Ouedraogo;
- . à Parakou, M. Samou Seidou Adambi, Adjoint au Maire, assure l'intérim de M. Rachidi Gbadamassi;
- . A Siem Reap, M. Sou Phirin, Gouverneur, a remplacé M. Soem Son;
- . A Télimilé, M. Alpha Oumar Bantaya Bah, Maire, a remplacé M. Mamadou Dramé ;
- . A Thiès, M. Ndiaye Guirane, Maire (pi), a remplacé M. Idrissa Seck;
- . A Tbilissi, M. Guigui Ougoulava, Maire, a remplacé M. Zourab Tchiaberachvili;
- . A Yako, M. Rémy Zaba, Maire a remplacé M. Kouka Edouard Nanema.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA XXV^{EME} ASSEMBLEE GENERALE TENUE A ANTANANARIVO

Le document est adopté.

RAPPORT D'ACTIVITE PRESENTE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Au cours de l'année 2005, l'AIMF, à l'instar des autres opérateurs de la Francophonie, s'est engagée dans la formalisation de sa programmation sur quatre ans, dans le respect du plan stratégique décennal tel qu'il a été adopté par le Bureau de mars 2004.

Dans ce cadre, le secrétariat permanent a poursuivi plusieurs objectifs :

1. Développer la multipolarité du réseau de l'AIMF

L'AIMF n'est pas une simple agence de développement urbain de taille réduite. Elle doit être plus que cela en agissant à travers la mobilisation de ses villes membres et de son réseau d'experts.

Cela a été l'objectif d'un déplacement au Canada-Québec. Cette nouvelle façon de procéder a eu pour résultat une meilleure circulation de l'information avec les villes du Canada disposées à soutenir l'action de l'AIMF et la signature d'une nouvelle convention de financement avec l'ACDI, le 5 novembre 2005.

Dans le même esprit, le secrétaire permanent s'est aussi rendu à Ouagadougou et à Tunis en février, à Bamako en avril, à Dakar, puis dans les 6 villes du Sud Est asiatique en mai, au Liban en juin, au Caire, en juillet, en Roumanie en septembre, au Bénin en novembre/décembre.

Une réunion d'experts territoriaux francophones a rassemblé à Paris les 6 et 7 octobre 2005 plus de cent participants, dont soixante experts du Nord et du Sud associés à des projets de l'AIMF.

2. Mettre en œuvre une procédure de cadrage des projets

Pour améliorer la transparence et l'efficacité de l'action de l'association, et ceci à l'intention des élus et des bailleurs de fonds, un dispositif de pilotage avec indicateurs de résultats a été mis en place. Ce dispositif repose sur un manuel de procédures et sur des fiches de cadrage conçues comme des guides d'analyse des requêtes, pour, après leur adoption, mieux assurer leur suivi et leur évaluation.

Ce dispositif ouvre la possibilité, pour les villes membres auxquelles pourraient s'associer d'autres partenaires, de participer, en lien avec les experts de l'AIMF, à la définition et à la mise en œuvre de projets. Il définit les rôles et les responsabilités des conseillers permanents et des intervenants des villes qui prendront en charge les projets de coopération.

Il implique que chaque conseiller technique de l'AIMF tienne compte de la place du futur projet dans la politique globale de la ville bénéficiaire ainsi que de son impact sur l'environnement. Il doit être en mesure de définir, avec les partenaires, les indicateurs de suivi du projet.

3. Diversifier les financements de l'association

L'AIMF s'appuie, pour fonctionner, sur les cotisations de ses membres, sur la subvention de la ville de Paris et sur celle des ministères français des Affaires étrangères et de l'Education nationale qui autorisent un prélèvement forfaitaire sur les crédits qu'ils lui allouent.

Les crédits d'investissement proviennent du Canada, du Québec, de la France et des villes de Paris, Bordeaux, Liège, Lausanne et Luxembourg.

L'année 2005 a été mise à profit pour consolider ce dispositif avant de le renforcer en s'appuyant sur de nouveaux partenaires.

a) Consolidation de l'appui des subventions versées au nom de la Francophonie

Le secrétariat permanent a engagé des démarches pour consolider puis renforcer le niveau de ces subventions. C'est ce qui a été fait avec l'ACDI pour 500.000 \$ canadiens et la Communauté française de Belgique qui propose 75.000 € pour l'année 2006.

b) Réponse aux appels à proposition de l'Union européenne

L'AIMF a répondu à plusieurs appels à proposition de l'Union européenne et l'un d'eux a reçu une réponse positive à la fin 2005. Il concerne l'appui à l'Etat de droit à Haïti.

c) Subventions pour les projets d'eau et d'assainissement

Une nouvelle source de financement possible de nos projets a été identifiée en France, avec le vote de la loi du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement. Chacune peut, dans la limite de 1 % des ressources affectées à leurs budgets eau - assainissement, mener des actions de coopération.

Des négociations étaient en cours, en 2005, pour mettre en œuvre de nouveaux partenariats en 2006.

4. Ouvrir l'AIMF sur l'ensemble des instances traitant de la ville

Le secrétariat permanent doit agir comme un facteur de mobilisation et de concertation pour l'élaboration de propositions, de façon à ce que la présence des villes francophones soit plus effective dans les forums mondiaux, ce qui n'était pas le cas en 2004. Il doit aussi s'attacher à donner à l'AIMF plus d'influence sur le déroulement des débats internationaux. Pour répondre à cet objectif, Cités et Gouvernements Locaux Unis, CGLU-Afrique, PDM, ONU-Habitat, Cités Unies, Villes du Patrimoine Mondial, et d'autres ont été contactés et la participation de l'association aux forums internationaux a été renforcée : Sommet mondial des villes et autorités locales sur la société de l'information, préparation de la conférence de Vancouver, forum mondial des villes contre la pauvreté, Sommet Africités de Nairobi.

A cet égard, en février 2005 à Tunis, la rencontre avec l'Association des villes du patrimoine mondial a permis d'envisager un croisement entre son réseau de villes et celui de l'AIMF, et de réfléchir à une possible coopération.

De même, lors de l'atelier régional conjoint "Commission européenne - ONU Habitat sur les défis du développement urbain en Afrique", tenu à Nairobi en janvier 2005, les organisateurs ont manifesté leur intérêt en suggérant que l'AIMF puisse ultérieurement apparaître comme coorganisateur de certaines rencontres et que soit signé un accord de coopération.

C'est en 2005 aussi que des négociations ont été ouvertes pour une adhésion du PDM à l'AIMF et de l'AIMF à CGLU afin de mettre en place une véritable stratégie de participation des maires francophones dans les enceintes internationales.

Tels ont été les axes de développement de notre coopération qui, par ailleurs s'est poursuivie dans les domaines de compétences de l'association.

5. Etat des projets

Fonds de coopération : Depuis la dernière Assemblée générale qui s'était tenue à Ouagadougou, 10 projets ont été terminés, dont 3 au Burkina Faso : à Banfora (stade), à Ouagadougou (complexe omnisport du lycée Sigh Noghin) et à Tenkodogo (marché de quartier). L'efficacité des services municipaux de Tenkodogo a permis de réaliser cette opération en 8 mois.

A Brazzaville, le collecteur d'assainissement de Poto Poto est mis en service ; les centres de santé de Libreville, Sikasso et Porto-Novo sont en activité, de même que la salle des fêtes de Saint-Louis. Les travaux de dragage du canal royal de Hué sont terminés, ainsi que la construction de la bibliothèque de Djibouti.

Fonds opérateur : Plusieurs classes multimédias ont été ouvertes à Casablanca, Port-au-Prince, Niamey, Mopti, Brazzaville et Ouahigouya. Des séminaires ont été organisés sur les recettes, l'état civil, et l'utilisation de l'outil internet.

Les directrices des services de l'action sociale de Bamako, de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ont bénéficié d'une formation en partenariat avec l'université d'Aix en Provence. Enfin, le programme de réinsertion sociale de jeunes chefs de famille d'Antsirabe s'est poursuivi.

Fonds multilatéral unique : Il a permis de financer la mise en œuvre de nouveaux outils de gestion et d'étendre les solutions techniques élaborées par l'AIMF :

- SIG à Porto-Novo et Victoria,
- comptabilité à Port-Gentil, Conakry, Lomé, Tunis et Kara,
- recettes à Bobo-Dioulasso, Tanger et Douala,
- adressage à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

Il a aussi permis d'apporter un appui à l'état de droit :

- en organisant des séminaires de formation ou de réflexion sur l'organisation d'élections locales et sur la fiabilisation de l'état civil,
- en réunissant, en octobre à Paris, l'ensemble des experts territoriaux,
- en étendant la solution proposée par l'AIMF en matière d'état civil à Conakry, Bujumbura, Kinshasa, Kara et Port-au-Prince,
- en avril la mission du secrétaire permanent au Mali a permis à l'AIMF de s'imposer dans la mise en œuvre d'un projet national de modernisation de l'état civil, en liaison avec la constitution d'un fichier électoral et d'un recensement de la population,
- deux projets importants se sont terminés: l'adressage de Niamey, qui a été considéré par la Banque mondiale comme une opération exemplaire et la modernisation des recettes et de l'état civil de Toamasina et de Diégo-Suarez. Cette dernière opération a été effectuée en réalisant un logiciel libre, à présent exploité par une société malgache. Ces services ont été mis en réseau grâce aux connexions hertziennes.

Ces projets ont été conduits en privilégiant l'expertise Sud-Sud : ce sont des experts de Lomé qui se sont rendus à Kara, ceux de Dakar à Port Gentil, ceux de Bamako, dans les autres villes du Mali.

Le rapport du Secrétaire général est adopté à l'unanimité.

MODIFICATIONS DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Représentation du Secrétaire général de la Francophonie au Bureau de l'AIMF (art. 6 de la Charte de la Francophonie)

La Conférence ministérielle de la Francophonie qui s'est tenue à Antananarivo, le 23 novembre 2005, a adopté la nouvelle Charte de la Francophonie.

Le texte précise en son article 6 que le Secrétaire général de la Francophonie est représenté aux instances des opérateurs.

Le Président Abdou Diouf a tenu à préciser que son représentant n'aurait qu'un statut d'observateur et qu'il n'aurait pas à intervenir dans la gestion des dossiers du Bureau. Compte tenu de la conception qui est la sienne de ses rapports avec les opérateurs et de l'esprit du texte qui a été adopté par les ministres à Antananarivo, le Président Diouf considère que ce représentant doit seulement constituer un lien entre le secrétariat général de l'OIF et l'AIMF.

Le Bureau de l'AIMF réuni à Montréal a proposé une modification des statuts et du règlement intérieur, afin d'autoriser le représentant du Secrétaire général à siéger au Bureau, à titre d'observateur.

Il est donc proposé les amendements suivants :

Statuts

- Article 6 bis : « Le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie ou son représentant est invité à titre d'observateur à l'Assemblée générale ».
- Article 10 bis : « Le secrétaire général de la Francophonie ou son représentant assiste aux réunions de Bureau en qualité d'observateur ».

Règlement intérieur

- Article 7 : le troisième paragraphe du premier alinéa est ainsi modifié : « en qualité d'observateur, le secrétaire général de la Francophonie ou son représentant, les représentants désignés... » (le reste sans changement).
- Article 16 : il est rajouté un dernier alinéa : « Le secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie ou son représentant est invité en qualité d'observateur ».

Les modifications des statuts et du règlement intérieur sont approuvées à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER PRESENTE PAR LE TRESORIER

I Ressources

A – Fonctionnement

1) Cotisations

Le total des cotisations à recevoir pour l'année 2005 est de 281.525 € L'AIMF en a reçu 235.471,44 € en 2005 et 15.237,12 € ont été payés en 2006.

L'arriéré de cotisations au 31 décembre 2004 s'élevait à 52.481,78 € : 12.721,66 € ont été payés en 2005 et 620,88 € en 2006.

Au total, les impayés s'élèvent à 70.155,88 €, dont 31.016,44 € pour l'année 2005 et 39.139 € pour les arriérés antérieurs à l'année 2005.

2) Subvention de la ville de Paris pour le fonctionnement de l'AIMF

L'AIMF a reçu en juin 2005, 1.733.040 € Une partie de cette subvention, soit 800.000 € a été utilisée pour le fonctionnement. Un montant de 933.040 € a été reversé au Fonds de coopération pour les projets de coopération.

3) Autres subventions

L'AIMF a reçu en juin 2005, 10.000 € de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie pour appuyer la réunion de Bruxelles.

Elle a reçu 431.476,60 € des ministères français de l'Education nationale et des Affaires étrangères, somme prélevée forfaitairement sur leurs subventions (Affaires étrangères : 385.837 €, Education nationale : 45.640 €).

Les produits financiers du fonctionnement s'élèvent à 3.560 €

B – Investissement pour les projets

1) Fonds de coopération

Au transfert d'un montant de 933.040 € de la ville de Paris, s'ajoutent une subvention de l'ACDI (360.490,27 €), de Lausanne (16.992,82 €) de Liège (25.000 €) et de Bordeaux (15.000 €).

2) Compte Opérateur de la Francophonie

En sa qualité d'opérateur de la Francophonie, l'AIMF reçoit des subventions des gouvernements français et québécois.

a) Soutien de la France

- Le ministère français des Affaires étrangères nous a attribué et versé 1.929.183 €
- Le ministère français de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie nous a attribué 457.350 €

Ces subventions ont permis de financer d'une part le programme de l'AIMF, d'autre part, le fonctionnement de l'association, grâce au prélèvement de la rémunération mandataire, d'un montant total de 431.476,60 €

b) Autres subventions

L'AIMF a reçu du Canada-Québec, 21.511 € Elle a en outre répondu à un appel à projets de l'Union européenne pour préparer les élections locales à Haïti. Son projet a été retenu et 31.920 € ont été attribués.

3) Produits financiers

Le total des produits financiers 2005 provenant des subventions d'investissement en attente d'être décaissées s'élève à 99.981 € Ils sont attribués au Fonds d'urgence.

II - Dépenses

A - Fonctionnement

1) Baisse de 19,6 % des charges de fonctionnement du secrétariat permanent

Il faut remonter à 2001 pour trouver un si faible niveau de dépenses de fonctionnement.

Pour parvenir à cette situation, les frais de personnel restent stables : 735.700 € en 2003, 728.811 € en 2005, les coûts des honoraires des prestataires de services ont baissé de plus de 56 %, les frais de télécommunication de plus de 25 %, les déplacements, de plus de 66 %.

Cette baisse s'effectue alors que le développement de l'activité du secrétariat permanent s'intensifie :

- . doublement des dotations aux amortissements liés à l'achat des matériels et à la mise en place de serveurs plus puissants,
- . missions pour animer le réseau des villes,
- . augmentation du nombre de projets concrets gérés par le secrétariat permanent,
- . augmentation des postes de travail puisque, depuis 2001, ils se sont accrus de 5 et ils correspondent à trois personnes employées à plein temps (dont une mise à disposition par Paris) et à deux stagiaires employés à mi-temps.

2) Part plus importante du fonctionnement affecté à l'animation

L'animation du réseau des villes membres conduit à organiser des colloques qui sont autant de manifestations qui favorisent l'échange de savoir-faire et de bonnes pratiques.

Cette animation nécessite aussi le déplacement du Secrétaire permanent pour affirmer la présence de l'AIMF dans les villes et dans les conférences internationales.

Cela a été le cas du déplacement à Bilbao pour la préparation du Sommet mondial de la société de l'information de Tunis ou à Nairobi (UN Habitat), des visites au Burkina Faso, au Mali, au Maroc, au Bénin, en Asie du Sud-Est.

Le coût des manifestations (AG et colloque) a été maîtrisé puisqu'il passe de 310.800 € en 2004, à 275.824 € en 2005. Cette évolution a permis de financer :

- . des missions pour la recherche de nouvelles subventions à Bruxelles et au Canada,
- des déplacements pour assurer le suivi des manifestations de la Francophonie,
- . la participation à des débats internationaux (Habitat, SMSI),
- des déplacements dans les villes.

3) Augmentation des fonds propres

Les fonds propres de l'AIMF correspondent au cumul des soldes annuels du budget de fonctionnement.

A cet égard, les résultats de l'exercice 2005 (+ 51.015,77 €) permettent, avec votre accord, de porter le niveau des fonds propres à plus de 150.000 €

B - Investissements

Le tableau joint en annexe présente la répartition des dépenses d'investissement.

1) Fonds de coopération

Du 1er janvier au 31 décembre 2005, il a été dépensé : 670.214,43 €

2) Le Compte opérateur et le compte FMU

En 2005, 1.802.795,19 € ont été investis.

3) Le Fonds d'urgence

En 2005, ont été dépensés : 70.893,83 € au titre de l'aide à Bamako, Ouagadougou, Mutsamudu, Sikasso et Port-au-Prince.

Tableau des subventions d'investissement reçues ou à recevoir par l'AIMF en 2005

Fonds de Coopération

	Subventions reçues						
	Paris	ACDI	Lausanne	Liège	Luxembourg	Bordeaux	SIAAP
2002	640 500 €	346 673 €	16 977 €	-	-	-	99 091 €
2003	933 040 €	317 863 €	17 000 €	24 800 €	24 800 €	23 000 €	9 200 €
2004	933 040 € (1)	310 043 €	16 992 €	24 785 €	24 785 €	-	108 546 €
2005	933 040 €	360 490 €	16 992 €	25 000 €	-	15 000 €	-

⁽¹⁾ Paris contribue aussi, pour 800 000 €au fonctionnement de l'AlMF. Au total, Paris apporte 1 733 040 €au budget global de l'AlMF et met à sa disposition trois chargés de projets et une secrétaire

Opérateur de la Francophonie

		Subventions reçues				
	MAE (a)	MEN (b)	GQ (c)	UE (d)		
2002	1 424 547 €	457 347 €	21 888 €	-		
2003	1 029 183 €	457 347 €	Subvention 2003 attribuée au fonctionnement	-		
2004	1 929 183 €	457 347 €	21 745 €	-		
2005	1 929 183 € (2)	457 347 € (2)	21 511 €	31 920 €		

⁽a) MAE : Ministère français des Affaires étrangères

Note sur les investissements effectués par l'AIMF en 2005

	Dépenses	Nombre de projets	Nombre missions d'experts	Investissements les plus importants
Fonds de Coopération				
Equipements urbains	262 757,58 €	7		Dakar, Parakou, Tenkodogo, Port-au-Prince
Santé	216 649,75 €	6		Kinshasa, Libreville, Ouahigouya, Porto-Novo
Modernisation des services	29 296,94 €	1		Rabat
Culture	89 058,49 €	4		Saint-Louis, Tunis, Djibouti
Formation	38 935,12 €	3		Victoria, Niamey
Transport de matériel	31 554,76 €	2		Moroni, Toamasina
Missions	89 119,37 €		33	
Fonds d'urgence				
	70 893,83 €	4		Bamako et Sikasso, Ouagadougou, Mutsamudu, Port-au-Prince
Opérateur de la Francophe	onie			
Etat civil	692 088,98 €	26		Antananarivo, Bangui, Bujumbura, Casablanca, Dakar, Gao, Kara, Kinshasa, Lubumbashi, Port-au-Prince, Pointe-Noire, Saint-Louis, Toamasina, Yaoundé
Comptabilité	234 040,85 €	17		Antananarivo, Bobo-Dioulasso, Douala, Kara, Maradi, Port-Gentil, Ziguinchor
Classes NTIC	108 896,48	6		Mopti, Brazzaville, Dosso
Equipements urbains	117 493,31 €	4		Kigali, Ouagadougou
SIG et adressage	96 604, 77 €	4		Bobo-Dioulasso, Niamey, Victoria
Formation	553 670,80	8		Etat civil, NTIC, Recettes, élections locales, comptabilité
Missions			53	

⁽b) MEN : Ministère français de l'Education nationale

⁽c) GQ: Gouvernement du Québec

⁽d) UE : Union Européenne

⁽¹⁾ Paris contribue aussi, pour 800 000 € au fonctionnement de l'AIMF. Au total, Paris apporte 1 733 040 € au budget global de l'AIMF et met à sa disposition trois chargés de projets et une secrétaire

⁽²⁾ et (3) Dans le cadre de la mutualisation des charges de fonctionnement de l'AIMF, en sa qualité d'Opérateur de la Francophonie, le MAE et le MEN autorisent l'AIMF à prélever un montant forfaitaire sur les subventions attribuées : 20 % pour le MAE, 10 % pour le MEN

ACTUALISATION DU MONTANT DES COTISATIONS 2007

Le Bureau réuni à Montréal le 25 avril 2006 a demandé au Secrétariat permanent de proposer une actualisation du montant des cotisations. Ces cotisations n'ont pas été modifiées depuis 1999.

Méthode de calcul de la cotisation

La cotisation d'une ville est calculée à partir de deux critères :

- le Revenu national Brut du pays calculé selon l' « Atlas Method » de la Banque Mondiale exprimé en dollars divisé par un million
- Le nombre d'habitants de la ville

Le produit de ses deux chiffres auquel est ajouté un montant forfaitaire de 300 euros correspond à la valeur de la cotisation en euros de la ville.

Un seuil minimal est fixé à 550 € Un seuil maximal est fixé à 45 000 €

Actualisation des cotisations

A partir des dernières données disponibles sur le Revenu national brut par habitant et les informations transmises par les villes sur leur population, on constate une modification pour 22 villes, la cotisation des autres membres restant inchangée.

Annexe 1 : Modifications entraînées par la mise à jour du montant des cotisations

Annexe 2: Cotisations 2007

Annexe 1 : Modifications entraînées par la mise à jour du montant de la cotisation

Ville	Ancienne cotisation	Revenu national brut /h en \$	Nombre d'habitants	Source	Nouvelle cotisation	Différence
Montréal	19 230 €	28 390	1 580 494	Ville	34 000 €	14 770 €
Ottawa	6 145 €	28 390	774 072	Ville	12 000 €	5 855 €
Marseille	18 600 €	30 090	808 700	Ville	24 335 €	5 735 €
Lyon	8 920 €	30 090	465 300	Recensement 2004	14 000 €	5 080 €
Québec	3 420 €	28 390	492 937	Ville	5 800 €	2 380 €
Lille	4 240 €	30 090	219 597	Ville	6 610 €	2 370 €
Genève	6 560 €	48 230	185 028	Ville	8 925 €	2 365 €
Gatineau	2 840 €	28 390	243 998	Ville	4 500 €	1 660 €
Bordeaux	5 260 €	30 090	229 500	Ville	6 920 €	1 660 €
Luxembourg	3 310 €	56 230	85 112	Ville	4 785 €	1 475 €
Lausanne	4 775 €	48 230	127 498	Ville	6 150 €	1 375 €
Liège	4 575 €	31 030	186 805	Site de la ville	5 795 €	1 220 €
Bruxelles	3 355 €	31 030	141 235	Site de la ville	4 385 €	1 030 €
Paris	44 215 €	30 090	2 144 700	Recensement 2004	45 000 €	785 €
Namur	2 700 €	31 030	106 000	Ville	3 290 €	590 €
Nancy (CU)	7 400 €	30 090	264 657	CU	7 965 €	565 €
Tours	3 955 €	30 090	137 046	Ville	4 125 €	170 €
Le Havre	5 450 €	30 090	184 000	Recensement 2004	5 535 €	85 €
Montreuil	2 685 €	30 090	90 674	Ville	2 730 €	45 €
Port-au-Prince	705 €	390	990 000	Statistiques ONU	550 €	-155 €
Chisinau	1 255 €	710	589 445	Ville	550 €	-705 €
Moncton	3 785 €	28 390	61 046	Ville	1 735 €	-2 050 €
Total	163 380 €				209 685 €	46 305 €

NB : Selon nos informations, les villes de Montréal, Québec, Gatineau et Ottawa seraient disposées à étaler sur trois ans l'augmentation de leur cotisation, en la plafonnant, selon le tableau ci-dessous :

	2006 (actuelle)	2007	2008	2009 (plafond)
Montréal	19 230 €	24 000 €	29 000 €	34 000 €
Québec	3 420 €	4 300 €	5 000 €	5 800 €
Gatineau	2 840 €	3 500 €	4 000 €	4 500 €
Ottawa	6 145 €	7 700 €	9 625 €	12 000 €

Annexe 2: Cotisations 2007

Pays	Ville	Année Adhésion	Cotisation anuelle à partir du 01/01/07
Tchad	Abéché	1991	550,00
Côte d'Ivoire	Abidjan	1979	2 120,00
Bénin	Abomey	2004	550,00
Niger	Agadez	2005	550,00
Egypte	Alexandrie	2000	3 600,00
Togo	Aného	2004	550,00
Madagascar	Antananarivo	1990	550,00
Madagascar	Antsirabe	2004	550,00
Italie	Aoste	1979	1 330,00
Mauritanie	Atar	1987	550,00
Mali	Bamako	1979	550,00
R.D.Congo	Bandundu	2005	550,00
Burkina-Faso - Komoé	Banfora	1994	550,00
Centrafrique	Bangui	1987	570,00
Île Maurice	BeauBassin-RoseHill	2004	625,00
Liban	Beyrouth	1979	3 265,00
Tunisie	Bizerte	2001	910,00
Burkina-Faso - Houet	Bobo-Dioulasso	1992	550,00
France	Bordeaux	1986	6 920,00
Côte d'Ivoire	Bouaké	1986	795,00
Congo	Brazzaville	1979	1 025,00
Belgique	Bruxelles	1979	4 385,00
Roumanie	Bucarest	1992	3295,00
Burundi	Bujumbura	1981	550,00
Haïti	Carrefour	2005	550,00
Maroc	Casablanca	1979	4 120,00
Moldavie	Chisinau	1996	550,00
Guinée	Conakry	1983	780,00
Bénin	Cotonou	1993	675,00
Bénin	Cové	2005	550,00
Sénégal	Dakar	1979	1 130,00
Burkina-Faso - Mouhoum	Dedougou	2004	550,00
Madagascar	Diego-Suarez (Antsirana)	1996	550,00
Niger	Diffa	2005	550,00
Djibouti	Djibouti	1983	710,00
Tchad	Doba	2004	550,00
Congo	Dolisie	1998	550,00
Niger	Dosso	2005	550,00
Cameroun	Douala	1986	1 755,00
Cameroun	Dschang	2005	550,00
Cameroun	Ebolowa	2005	550,00
Cameroun	Edea	2002	550,00
Arménie	Erevan	1998	1 235,00
Gabon	Franceville	1985	550,00
Madagascar	Fianarantsoa	2005	550,00

Pays	Ville	Année d'adhésion	Cotisation annuelle à partir du 01/01/2007
Comores	Fomboni	2004	550,00
Mali	Gao	2003	550,00
Cameroun	Garoua	1992	595,00
Canada	Gatineau	1991	3 500,00
Suisse	Genève	1988	8 925,00
Vietnam	Hanoï	1995	1 910,00
Vietnam	Hô Chi Minh-Ville	1991	2 470,00
Vietnam	Hué	1992	550,00
Roumanie	lasi	2003	2 495,00
Mauritanie	Kaedi	2004	550,00
Sénégal	Kaolack	1985	550,00
Togo	Kara	1997	550,00
Mali	Kayes	2002	550,00
Mauritanie	Kiffa	1993	550,00
Rwanda	Kigali	1987	550,00
Guinée	Kindia	2004	550,00
R.D.Congo	Kinshasa	1979	2 470,00
Guinée	Labé	2005	550,00
Gabon	Lambaréné	2001	550,00
Suisse	Lausanne	1990	6 150,00
Egypte	Le Caire	1997	6 040,00
France	Le Havre	2004	5 535,00
Gabon	Libreville	1979	2 180,00
Belgique	Liège	1979	5 795,00
France	Lille	1981	6 610,00
Cameroun	Limbé	2005	550,00
Bénin	Lokossa	2001	550,00
Togo	Lomé	1979	610,00
R.D.Congo	Lubumbashi	2001	815,00
Luxembourg	Luxembourg	1979	4 785,00
France	Lyon	1981	14 000,00
Madagascar	Mahajanga (Majunga)	2005	550,00
Niger	Maradi	1990	550,00
Maroc	Marrakech	1980	1 145,00
France	Marseille	1991	24 335,00
Maroc	Meknès	1994	915,00
Cap Vert (CamaraSaoVicente)	Mindelo	2004	550,00
Monaco	Monaco	1988	1 070,00
Tunisie	Monastir	1988	550,00
Canada	Moncton	2004	1 735,00
Canada	Montréal	1979	24 000,00
France	Montreuil	2005	2 730,00
Mali	Mopti	2000	550,00
Comores	Moroni	1981	550,00
Congo	Mossendjo	2004	550,00
Tchad	Moundou	2004	550,00
Comores	Mutsamudu	2002	550,00
Belgique	Namur	1993	3 290,00

Pays	Ville	Année d'adhésion	Cotisation annuelle à partir du 01/01/2007
France	Nancy (C.U.du Grand)	2005	7 965,00
France	Nantes	2004	13 630,00
Tchad	N'Djaména	1984	550,00
Cameroun	Ngaoundéré	1996	550,00
Burundi	Ngozi	2003	550,00
Congo	Nkayi	2004	550,00
Niger	Niamey	1984	550,00
Bénin	Nikki	2004	550,00
Mauritanie	Nouadhibou	1988	550,00
Mauritanie	Nouakchott	1979	615,00
Canada	Ottawa	1995	7 700,00
Burkina-Faso - Kadiogo	Ouagadougou	1979	550,00
Burkina-Faso - Yatenga	Ouahigouya	1997	550,00
Congo	Ouesso	2004	550,00
Bénin	Ouidah	2004	550,00
Gabon	Oyem	2000	550,00
Bénin	Parakou(Sandere)	2000	550,00
France	Paris	1979	45 000,00
Haïti	Pétionville	2005	550,00
Cambodge	Phnom-Penh	1990	550,00
Roumanie	Ploiesti	2003	1 760,00
Congo	Pointe-Noire	1984	685,00
Haïti	Port-au-Prince	1980	550,00
Gabon	Port-Gentil	1981	975,00
lle Maurice	Port-Louis	1979	795,00
Bénin	Porto-Novo	1979	550,00
Egypte	Port-Saïd	2005	960,00
Vanuatu	Port-Vila	1984	550,00
Cap Vert	Praia	1992	550,00
Canada	Québec	1979	4 300,00
Maroc	Rabat	1979	1 880,00
Mauritanie	Rosso	1996	550,00
Sénégal	Saint-Louis	1980	550,00
Tchad	Sarh	1992	550,00
Tunisie	Sfax	1988	810,00
Cambodge	Siem Reap	2000	550,00
Mali	Sikasso	2000	550,00
Macédoine	Skopje	2000	810,00
Bulgarie	Sofia	1992	1 510,00
Togo	Sokodé	2004	550,00
Tunisie	Sousse	1992	550,00
Niger	Tahoua	1991	550,00
Maroc	Tanger	2003	2 255,00
Géorgie	Tbilissi	2001	885,00
Guinée	Télimélé	2005	550,00
Burkina-Faso - Boulgou	Tenkodogo	2003	550,00
Sénégal	Tenkodogo	1993	550,00
Senegal Niger	Tillabéri	2003	550,00

Pays	Ville	Année d'adhésion	Cotisation annuelle à partir du 01/01/2007
Albanie	Tirana	1998	550,00
Madagascar	Toamasina	1995	550,00
Madagascar	Toliara	2005	550,00
Mali	Tombouctou	2005	550,00
France	Tours	2004	4 125,00
Liban	Tripoli	2001	1 395,00
Tunisie	Tunis	1979	1 580,00
Seychelles	Victoria	1993	550,00
Laos	Vientiane	1992	550,00
Burkina-Faso - Passoré	Yako	2004	550,00
Côte d'Ivoire	Yamoussoukro	1986	550,00
Cameroun	Yaoundé	1991	1 025,00
Liban	Zahlé	2000	765,00
Sénégal	Ziguinchor	1995	550,00
Niger	Zinder	1992	550,00
	TOTAUX		324 275,00

Le tableau des cotisations est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association internationales des maires francophones, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans la note 1.2 de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Votre association constitue des fonds dédiés sur les subventions attribuées. Nous avons procédé à l'appréciation des méthodes retenues par votre association à partir du suivi analytique et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

BILAN EXERCICE 2005

KPMG S.A.
Les Hauts de Villiers
2 bis, rue de Villiers
92309 LEVALLOIS PERRET cedex
775726417 R.C.S. Nanterre

ACTIF		2005		2004	PASSIF	2005	2004
	Brut	Amort & Provisions	Net	Net			
mmobilisations					Fonds propres		
Incorporelles	50 197.37	32 078.22	18 119.15	18 802.28	Report à nouveau	101 859,89	69 296.09
Corporelles	129 837,74	100 474,10	29.363.64	34 678.44	. Résultat de l'exercice (excédent ou insuffisance)	51 015.77	12 563.80
Dépôts et cautionnements versés	23 214.07		23 214.07	22 353.41	Total	463.076.684	00 090 505
Total 1	203 249.18	132 552.32	70 696.86	75 634.13	1100	100.010.00	101 003:03
CONTRACTOR OF STATE O					Provisions pour risques et charges Total II		
Actif circulant					Fonds dédiés		
Avances et acomptes sur commandes				00'0	sur subventions attribuées	6 694 729.66	5 793 181.88
- Subventions à recevoir - Cotisations à recevoir	741 967.31 85 813.68	39 760.12	741 967.31	392 842.19	3000		
- Aufres creances	778.03		778.53	277.03	Dettes		
Valeurs mobilières de placement Banques Gaisse	6 348 941.35 208 643.94 4 184.15		6 348 941,35 208 643,94 4 184,15	5 929 843.01 265 980.55 838.69	Deftes fournisseurs et comptes rattachés Deftes fécales et sociales Autres dettes	407 631,56 169 677,89 5 594,51	651 226.31 180 407.33 3 869.86
Total II	7 300 358 OK	20 760 69	7 340 488 84	R R3R 14R OR	. Produits constatés d'avance	2 340.69	769,08
C Allenda	1 200 250 20	22 100.12	200,000,000	00000000			
harges constatées d'avance Total III	11 584.27		11 584.27	19 533.27	Total III	7 279 974.31	6 629 454.46
TOTAL GENERAL	7 605 162.41	172 312.44	7 432 849.97	6 731 314.35	TOTAL GENERAL	7 432 849.97	6 731 314.35

KPMG S.A. Les Hauts de Villiers 2 bis, rue de Villiers COMPTE DE RESULTA 92309 LEVALLOIS PERRET cedex 775726417 R.C.S. Nanterre **EXERCICE 2005**

COM	DTI	= D	6	DE	2111	TAT

COMPTE DE RESULTAT		
	2005	2004
Produits d'exploitation (I)	1777330 7 7 7 10 10 10	
Subventions d'exploitation	4 600 834.77	4 635 385.08
Cotisations et droits d'entrée	281 525.00	239 930.00
Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges	2 037.79	3 138.14
Total I	4 884 397.56	4 878 453.22
Charges d'exploitation (II)	0.000000-0-00000-0-000000-0-00000-0-00000-0-	
Achats	1 283 104.24	3 342 028.82
Autres charges externes	1 929 547.18	1 774 787.64
Impôts, taxes et versements assimilés	54 561.35	62 251.04
Rémunération du personnel	485 251.42	496 006.57
Charges sociales	200 825.79	251 486.29
Dotation aux amortissements	24 746.43 33 643.82	28 743.13
Dotation aux provisions	122.56	120.03
Autres charges	4 011 802.79	5 955 423.52
Résultat d'exploitation (I - II)	872 594.77	-1 076 970 30
The state of the s	103 803.48	107 401.54
Produits financiers (III)	4 834.70	7 459.55
Charges financières (IV)		
Résultat financier (III - IV)	98 968.78	99 941.99
Résultat courant (I - II + III - IV)	971 563.55	-977 028.31
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)	19 000.00	150 662.56
Résultat exceptionnel (V - VI)	-19 000.00	-150 682 56
Report ressources non utilisées / exerc.antérieurs (VII)	1 935 669.24	1 140 254.67
Engagements à réaliser sur ressources affectées (VIII)	2 837 217.02	1.10 9705-200001
A - Total des produits (I + III + V + VII)	6 923 870.28	6 126 109.43
B - Total des charges (II + IV + VI + VIII)	6 872 854.51	6 113 545.63
Solde créditeur : excédent (A-B)	51 015.77	12 563.80
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		s Nasami
Prestations en nature	301 118.12	219 571.75
Total	301 118.12	219 571.75
Charges	9227222722	02-52-7 <u>111</u> -0-72-83
Mise à disposition gratuite de personnel	301 118.12	219 571.75
Total	301 118.12	219 571.75

APPROBATION DES COMPTES ET DES RAPPORTS DE L'EXERCICE 2005

Les comptes 2005 sont approuvés à l'unanimité.

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

COMPOSITION DU NOUVEAU BUREAU

Président

M. Bertrand Delanoë Maire de Paris (France)

Vice-présidents

M. Abdel Mounem Ariss Président du Conseil municipal de Beyrouth (Liban)

M. Pape Diop Président de l'Assemblée nationale Député-Maire de Dakar (Sénégal)

M. Hugues Ngouelondélé Député-Maire de Brazzaville (Congo)

M. Gérald Tremblay Maire de Montréal (Canada)

Secrétaire général

M. Abbès Mohsen Maire de Tunis (Tunisie)

Trésorier

M. Simon Compaoré Maire de Ouagadougou (Burkina Faso)

Membres

M. Djedji Amondji Pierre Gouverneur du District d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

M. Moussa Badoulaye Traoré

Maire de Bamako (Mali)

M. Mohamed Sajid Président du Conseil de la ville de Casablanca (Maroc)

M. Nicéphore Soglo Maire de Cotonou (Bénin)

M. André Dieudonné Berre

Maire de Libreville (Gabon)

M. Willy Demeyer

Bourgmestre de Liège (Belgique)

M. Kep Chuk Tema Gouverneur de

(Cambodge)

M. Ousmane Masseck N'Diaye Ministre du Tourisme

Phnom

Penh

Maire de Saint-Louis (Sénégal)

Commissions

Commission n° 1:

"Décentralisation et démocratie locale"

Commission n° 2:

"Développement urbain durable"

Commission n° 3:

"Modernisation des services et formation

des personnels municipaux"

Présidence

Ville de Nouakchott (Mauritanie)

Commission n° 4: "Animation du réseau des villes membres et échanges multiculturels" Présidence

Ville de Kinshasa (Rép. Dém. du Congo)

Présidence Ville de Genève (Suisse)

Commission n° 5: "Politique de santé locale"

Présidence

Ville de Sofia (Bulgarie)

Présidence

Ville de Bordeaux (France)

Commission n° 6: "Aide humanitaire"

Présidence

Ville de Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg)

La composition du nouveau Bureau est approuvée.

ADOPTION DU PROJET DE BUDGET POUR 2007

Budget prévisionnel 2007

CHARGES		PRODUITS	
Charges de fonctionnement et d'animation du réseau	1 531 560 €	Produits de fonctionnement	1 531 560 €
1) Charges de fonctionnement du secrétariat permanent	1 175 560 €		
(att.)(1400,000,001,411)(140,000,000,000,000,000,000,000,000,000,		. Subvention de la Ville de Paris	800 000 €
Achats et services extérieurs	322 000 €	. Cotisations et droits d'entrée	320 000 €
. Achats consommables	25 000 €	. Rémunération mandataire	411 560 6
. Loyer et charges locatives	111 000 €	. Produits financiers	
Locations diverses	30 000 €		
. Honoraires	40 000 €		
Déplacements, missions, relations publiques	28 000 €		
Frais d'expédition et de télécommunications	50 000 €		
. Divers (assur., maintenances, documentat*, cotisat*)	38 000 €		
Frais de personnel - Impôts et taxes	794 560 €		
. Frais de personnel	735 560 €		
. Impôts et taxes	59 000 €		
Autres charges	59 000 €		
Dotations aux amortissements et provisions	55 000 €		
. Provis* pour risques et charges	33 000 €		1
. Frais bancaires	4 000 €		
2) Frais d'animation du réseau	356 000 €		
Frais d'Assemblée Générale, Bureau	281 000 €		
. Déplac,, missions, relat° publiques, Inst. Francoph.	75 000 €		
Charges directes affectées aux actions de coopération	3 918 240 €	Produits des actions de coopération	3 918 240 €
Expertise et études	930 000 €	. Fonds de Coopération (Villes + ACDI)	1 504 040 6
Travaux	918 840 €	. Fonds Multilatéral Unique (Aff.Etrang.+Québec)	1 856 900 6
. Matériels et logiciels	600 000 €	. Opérateur (Educat* Nale)	457 300
Transport d'équipements offerts par les villes	40 000 €	Fonds d'urgence (Prod.Financiers/investissements)	100 000
Formation et assistance	1 000 000 €		
. Rémunération mandataire (FMU + EN)	411 000 €		
Assurances	11 000 €		
. Documentation	1 500 €		
. Commissons bancaires	3 900 €		
Droits de timbres et divers	2 000 €		
Total des charges	5 449 800 €	Total des produits	5 449 800 €

Le budget 2007 est approuvé.

ADMISSION DES NOUVEAUX MEMBRES

Sur proposition du Bureau, 10 nouvelles villes sont admises à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Agadir (Maroc) Bandiagara (Mali)
- Bohicon (Bénin)
- Dapaong (Togo)
 Gaya (Niger)
 Kaplimé (Togo)
 Konni (Niger)

- Koudougou (Burkina Faso) Târgoviste (Roumanie)
- Zogbodomey (Bénin)

FIXATION DE LA DATE, DU LIEU ET DU THEME DES PROCHAINES ASSEMBLEES GENERALES

1. 2007

L'Assemblée générale se tiendra à Hué du 24 au 26 octobre. Thème proposé : "Villes, patrimoine et développement durable"

2. 2008

Le prochain Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement devant se tenir les 17 et 18 octobre à Québec, l'Assemblée générale de l'association se tiendra du 14 au 16 octobre à Québec.

DÉCLARATION DES MAIRES MEMBRES DE L'AIMF

Adoptée par la 26^{ème} Assemblée générale de l'AIMF

Les membres de l'Association Internationale des Maires Francophones réunis à Bucarest, les 26 et 27 septembre 2006, pour la XXVIème Assemblée Générale, sur le thème de « l'éducation citoyenne » :

Rappelant les recommandations adoptées lors du Colloque de Paris en janvier 1993 sur le thème de « l'École et la ville » et des Assemblées Générales de Québec en septembre 1999 sur le thème « Villes, jeunesse et éducation » et de Montréal en avril 2006 sur le thème « Villes, savoirs et développement local »; rappelant les recommandations adoptées par l'Observatoire international de l'état civil réuni à Dakar en juillet 2006 sur le thème « Etat civil et éducation citoyenne » ;

Notant, comme un phénomène marquant des dix dernières années, le développement des organisations de la société civile et la montée des demandes de participation citoyenne ;

Reconnaissant la nécessité de promouvoir, avec les responsables gouvernementaux, un mécanisme de partenariat qui tienne compte du rôle de chaque échelon administratif dans la prise de décision ;

Prenant en compte le rôle croissant des villes pour assurer leur propre développement dans le contexte d'une économie de plus en plus mondialisée et d'une communauté internationale de plus en plus interdépendante ;

Notant le rôle de l'observatoire international de l'état civil et l'importance de la fiabilisation des états civils comme base essentielle de toute démocratie locale.

Soulignant que toute prise de responsabilité en ces domaines implique une pratique démocratique ainsi que le respect et la promotion des droits de l'Homme inscrits dans la *Déclaration universelle*, notamment les droits des femmes ;

Rappelant l'engagement de la communauté internationale à assurer l'Éducation pour Tous en donnant la priorité à la formation de base tels que le prévoient les Objectifs de développement du millénaire;

Rappelant que les maires membres de l'AIMF entendent assumer pleinement leurs responsabilités ;

Considérant que les villes et les autorités locales sont de plus en plus appelées à assumer des responsabilités dans le domaine de la préservation de patrimoines et de la protection de l'environnement ;

Estimant que la dynamique du développement durable et équitable est source d'inspiration de l'action municipale ;

• Recommandent que l'AIMF prenne toutes mesures qui leur permettent :

- de mettre en place des structures de gestion destinées à soutenir la participation citoyenne pouvant prendre diverses formes, comme les conseils de quartier, ou les organisations communautaires de base,
- de privilégier des actions au service des enfants et des jeunes, ainsi que des aînés, et promouvoir la coopération intergénérationnelle,
- de mobiliser tous les partenaires de leur municipalité à la réalisation du défi de l'Éducation pour Tous,
- d'appuyer le projet d'un *Partenariat pour le développement* visant à atteindre les *Objectifs du Millenaire pour le Développement* et une augmentation substantielle de l'aide au développement,
- d'encourager la formation des personnels municipaux et de leurs partenaires à la gestion participative,
- de valoriser, avec le soutien effectif des autorités de l'Etat, l'organisation d'un état civil sécurisé, base de la démocratie municipale, et encourager les déclarations des faits d'état civil,
- de mieux saisir le sens et l'impact de l'Agenda 21 et de promouvoir l'échange d'expertises pour en faciliter la réalisation,

- d'élaborer des stratégies de développement et d'échanges d'expertises afin d'aider les élus et le personnel municipal dans l'exercice de leurs fonctions, d'assurer la transparence des processus électoraux locaux et de favoriser le dialogue interculturel,
- de développer la coopération inter-municipale comme forme nouvelle et complémentaire des relations internationales.

• Invitent les instances nationales des pays membres de la Francophonie :

- à soutenir les collectivités locales en les dotant de moyens, notamment financiers et humains, correspondants aux compétences qui leur sont transférées dans le cadre des processus de décentralisation.
- à reconnaître la responsabilité des maires en matière de valorisation des patrimoines culturels et de protection de l'environnement dans une démarche de développement local, de cohésion sociale et dans la mise en œuvre des politiques d'éducation de base,
- Demandent au Président de l'AIMF d'inviter le Secrétaire général de la Francophonie à présenter cette déclaration aux Chefs d'Etat et de gouvernements francophones réunis à Bucarest pour leur XIème Sommet

RESOLUTION SUR UN

PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT

Adoptée par la 26^{ème} Assemblée générale de l'AIMF

ATTENDU la Déclaration conjointe du Président de la République française, du Président du Brésil, du Président du Chili et du Secrétaire général des Nations Unies à l'issue de la réunion quadripartite sur l'action contre la faim et la pauvreté à Genève, le 30 janvier 2004 ;

ATTENDU les échanges très productifs intervenus au 3ème Forum urbain mondial de Vancouver à la session thématique organisée par l'AIMF sur les finances municipales ;

ATTENDU la participation de plusieurs maires francophones à la Table ronde des maires sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), organisée conjointement par Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU) et la Fédération canadienne des municipalités à Vancouver, le 21 juin dernier 2006 ;

ATTENDU que les OMD sont assortis de cibles et d'indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés dans le domaine de la de la réduction de la pauvreté, de la santé, de l'éducation, de l'égalité des genres et du développement durable ;

ATTENDU que l'engagement et la collaboration des autorités locales sont essentiels à l'atteinte des OMD;

ATTENDU la priorité qu'accorde l'AIMF à la lutte à la pauvreté à travers le monde, comme en atteste la création de son Fonds de coopération internationale et des projets gu'elle met en œuvre ;

IL EST RESOLU QUE L'AIMF :

Donne son appui au projet d'un partenariat mondial pour le développement visant à atteindre les OMD en 2015 et à faire disparaître complètement l'extrême pauvreté d'ici 2025.

Encourage ses villes membres à appuyer la réalisation de ce partenariat :

- En prenant des actions concrètes visant à sensibiliser leur population à l'importance d'atteindre les OMD;
- En pressant les gouvernements des pays industrialisés d'augmenter leur aide internationale à 0,7
 de leur PNB et de créer des programmes destinés aux zones urbaines et au renforcement de la gouvernance locale;
- En participant au partage planétaire de l'expérience des villes du Nord et du Sud dans les domaines de la planification urbaine, des infrastructures d'eau et de transport, de la gestion des déchets, de la santé, des jeunes de la rue, de la formation professionnelle, de l'intégration des jeunes en emploi, du rôle des femmes, des banques alimentaires, du logement social, du microcrédit, du financement international par l'établissement d'un site Web intégré des grandes associations nationales et internationales de villes.

• En appuyant la proposition que toutes les villes du Nord devraient mettre en œuvre un partenariat stratégique (un jumelage) avec au moins une communauté d'un pays en développement afin de favoriser sa croissance économique par des transferts de technologies et de connaissances dans les domaines de la gouvernance locale et du financement international.

Prend note de la tenue à Montréal le 9 novembre prochain, de la Conférence Promesses du Millénaire de Montréal 2006 et invite le Maire de Montréal à faire rapport au bureau de l'AIMF de ses résultats.

Résolution proposée par Gérald Tremblay, Maire de Montréal, le 5 septembre 2006 et modifiée le 13 septembre suite aux consultations intervenues avec le secrétariat de l'AIMF et la Mairie de Paris.



Allocution de Monsieur Adriéan VIDEANU Maire général de Bucarest

Monsieur le Président de la République française, Jacques CHIRAC, Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie, Abou DIOUF, Monsieur le Président de l'AIMF, Bertrand DELANOË, Chers amis,

Aujourd'hui, c'est le jour final de la plus importante réunion des maires francophones dont Bucarest a été l'amphitryon.

Je voudrais vous remercier pour tout l'honneur que vous nous avez fait et j'espère que nous avons pu nous montrer à la hauteur de vos attentes.

Ce fut une excellente occasion pour faire connaissance, pour entamer des collaborations, pour échanger nos expériences car nous sommes confrontés à des problèmes similaires dans des communautés différentes. Un problème communautaire résolu dans une grande ville, soit en Europe, soit en Asie, soit en Afrique, est une expérience à partager avec les autres.

Cette réunion nous a aidés à construire des ponts. La collaboration entre les administrations locales est nécessaire mais nous avons également besoin d'avoir une collaboration entre l'administration et les communautés locales.

Nous savons tous qu'aucun projet, quelle que soit son importance, n'est viable s'il est rejeté par les habitants de nos villes.

La décentralisation est l'une des préoccupations fondamentales de l'administration publique roumaine tout comme chez vous. Il était ici question de la manière d'entraîner les citoyens à mettre en œuvre les résolutions qui les concernent directement.

Vous étiez les hôtes de la municipalité de Bucarest, ville en développement rapide et qui se préoccupe aussi de conserver son patrimoine qui a des racines fortes dans la culture française.

Enfin, la Roumanie s'est inspirée des valeurs de la France, de ses valeurs juridiques, du parlementarisme, de la valeur de la liberté d'expression. L'attachement de la Roumanie aux valeurs de la culture francophone demeure aussi vif qu'elle a des amis de longue date. Il faut affirmer d'une seule voie ce qui nous unit car c'est ainsi que nous devenons plus forts.

En attendant la prochaine Assemblée générale de maires francophones qui aura lieu l'année prochaine à Hué, je vous dis au revoir, et encore une fois, merci d'être venus.

Allocution de Monsieur Bertrand DELANOË Maire de Paris Président de l'AIMF

Monsieur le Président de la République française mais surtout Monsieur le Président d'honneur de l'AIMF, Monsieur le Président Abou DIOUF, Secrétaire général de la Francophonie, Madame et Messieurs les Ministres, Madame la Secrétaire perpétuelle de l'Académie française, Monsieur le Maire de Bucarest, cher Adriéan, Chers amis.

Cette XXVIème Assemblée générale des Maires francophones se termine encore avec confiance, enthousiasme et détermination. Nous sommes une Assemblée de maires du monde entier, nous venons d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Nord, du Moyen-Orient, de Madagascar et aussi d'Europe.

Nous sommes heureux d'avoir pu nous réunir dans un pays francophone d'Europe, pour lequel je voudrais adresser un salut particulier. Pendant des décennies, sur cette terre d'Europe, durant les épreuves, durant les souffrances et parfois dans l'impossibilité de l'exprimer, la Francophonie est restée vivante et forte. Dans l'âme du peuple roumain, les valeurs que nous partageons, l'idéal francophone que nous partageons, est resté vivant malgré l'oppression, malgré l'impossibilité d'exprimer ce meilleur de l'âme roumaine.

Le rendez-vous de Bucarest a d'abord été un moment de retrouvailles, un moment où nous nous sentons à la maison, car le peuple roumain est un peuple particulièrement attachant pour la famille francophone.

Cher Adriéan,

Sois notre interprète auprès des amis roumains et des habitants de ta ville!

Car nous savions que cette réunion serait bien accueillie! Mais ce que tu as fait, avec ton équipe, est vraiment exceptionnel. Une organisation exceptionnelle et toute cette grâce, tout ce charme, tout ce contenu culturel et humain que tu as su mettre dans cette manifestation.

Chers amis,

Vous ne m'en voudrez pas si j'interprète aussi le sentiment des maires francophones en ayant maintenant une pensée pour un autre peuple francophone exemplaire et qui est présent dans notre cœur, en ce moment, pour des raisons bien particulières et bien douloureuses. Le peuple libanais est un peuple modèle. C'est un peuple de sunnites, de chiites, de druzes et de chrétiens. C'est un peuple francophone.

Il y a quelques jours, je suis allé en votre nom porter la solidarité des maires francophones auprès de nos collègues libanais. Vous avez décidé tout à l'heure d'accompagner cette solidarité par un geste concret, la reconstruction du pont de Zalhé. Chers amis libanais, tous les maires francophones vous disent : nous avons besoin que vive le peuple libanais dans la fidélité à sa diversité, à son identité. Nous les maires francophones, nous sommes totalement libanais, en ce moment où vous êtes à l'épreuve. Nous avons confiance et nous sommes sûrs que votre espérance ne sera pas déçue.

Monsieur le Président d'honneur de l'AIMF, Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,

J'ai presque envie de vous rendre des comptes parce que vous avez fondé l'AIMF, Monsieur le Président, nous sommes un élément de la famille que vous animez.

Et bien, je vais vous dire d'abord que ce « bébé » que vous avez créé avec Monsieur Jean PELLETIER, le maire de Québec, mais aussi avec le maire de Beyrouth et tant d'autres, en 1979, a bien grandi.

Nous étions 95 maires francophones en 2000, nous sommes 166. Et plus que jamais, nous voulons être un lieu qui porte des valeurs. Nous sommes de toutes les couleurs, de toutes les religions, nous avons chacun des identités culturelles qui ont leurs particularités et pourtant, lorsque nous sommes ensemble, nous apportons modestement notre pierre à la paix et à la rencontre, au dialogue entre les civilisations. La Francophonie est bien un idéal, la Francophonie, ce sont bien des élus du monde entier qui portent ensemble des valeurs, des valeurs de civilisation.

Et c'est pour cette raison que nous voulons les faire vivre à travers ce qu'est notre expérience de maire. Aujourd'hui, à Bucarest, nous avons travaillé sur l'éducation, sur la participation citoyenne et c'est ainsi que nous apportons notre contribution à ce que peut être la Francophonie. Je vois beaucoup de personnalités du monde de la culture ou de l'éducation : les maires francophones sont pour vous des interlocuteurs pour faire avancer la connaissance, le goût de la culture et de la beauté. Les maires francophones dans leurs collectivités, par leurs échanges d'expériences, par ce tout ce qu'ils s'apprennent les uns des autres, sont disponibles et en action pour faire en sorte que la famille francophone soit aussi un lieu de progrès de l'éducation, de la connaissance et de la culture.

Mais c'est aussi un enjeu démocratique. Lorsque nous apprenons les uns des autres à mieux faire vivre la démocratie, à développer la confiance de nos concitoyens dans le mandat que nous exerçons, c'est aussi notre contribution à la famille francophone car la démocratie est au cœur de cet idéal et des valeurs que nous voulons porter.

Enfin, nous ne voulons pas nous contenter de croire dans le même idéal, nous ne voulons pas nous contenter de partager des savoirs faire, de chercher ensemble comment mieux gérer nos villes. Nous voulons aussi que la Francophonie soit un lieu d'égalité et de solidarité. Et c'est pourquoi, encore aujourd'hui et toujours un peu mieux, nous consacrons le maximum d'efforts financiers à l'investissement. Aujourd'hui, encore, nous avons adopté quatorze projets de coopération, extrêmement concrets pour un peu plus d'un million d'euros. Ils seront consacrés à l'éducation, au sport, à la culture, à l'économie, au service public municipal. Voilà ce que veut être la famille des maires francophones, un lieu où on élabore, où on réalise. Lorsqu'à Ouagadougou, nous inaugurions ensemble, mon cher Simon, ce Centre de dépistage du Sida et que 5000 jeunes s'engageaient avec nous pour faire vivre ce centre, lorsque, cher Patrick, à Tananarive, nous inaugurions cette maternité dans un lieu où des concitoyennes accouchaient dans des conditions dramatiques, nous vivions cette solidarité francophone de proximité.

Je pourrais citer tant et tant de villes francophones où la Francophonie s'appelle solidarité concrète, justice, efforts portés en commun, parce que nous pensons que tel est notre devoir.

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, Cher Adriéan, Chers amis,

Mes derniers mots sont pour dire que nous ne sommes pas isolés. Nous, les maires francophones, nous voulons être partie prenante de l'ensemble de la famille francophone, de ses espérances et de ses buts concrets.

Deuxièmement, nous voulons continuer tout au long de l'année à échanger, à partager, notamment par notre site Internet, à apprendre les uns des autres.

Troisièmement, lorsque nous nous retrouverons au Vietnam l'année prochaine, nous aurons encore fait vivre des idées, des valeurs, un engagement commun et surtout ce qu'il y a de plus beau dans notre vie

commune, l'idée même de solidarité et de justice. Oui ça valait vraiment la peine que l'AIMF soit créée et que l'AIMF se développe et grandisse comme elle le fait. J'ai confiance dans la vie et dans l'avenir de l'AIMF.

Merci.

Allocution de Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF Secrétaire général de la Francophonie

C'est un grand honneur et un très grand plaisir pour moi de participer une nouvelle fois à la clôture des travaux de votre Assemblée générale. Tous les deux ans, votre réunion est un moment important de notre rassemblement francophone.

Après Ouagadougou en 2004, nous voici au cœur de l'Europe, dans une zone qui a connu ces dernières années d'immenses mouvements historiques; et qui nous montre aujourd'hui la place qu'elle accorde à nouveau à la rencontre des cultures. Qui nous montre aussi que le français après y avoir longtemps tenu une place majeure, peut aujourd'hui être le vecteur d'une nouvelle vision du monde, de l'ouverture vers les autres, de la liberté.

Monsieur le Maire de Bucarest,

L'accueil que vous nous réservez traduit bien la réputation d'hospitalité que votre pays s'est acquis au cours des siècles. Soyez-en chaleureusement remercié. Votre ville, point de rencontre des mondes latins, slaves et turcs, a mérité, au XIXème siècle, le surnom de Micul Paris - le Petit Paris. En matière de francophonie, vous avez été de véritables pionniers!

En Europe, aujourd'hui, Bucarest est une capitale jeune, prête à rejoindre une Union Européenne fondée sur la démocratie et la liberté.

Diversité, jeunesse et liberté. Bucarest est un bel emblème de la Francophonie. Soyez fiers de votre capitale.

Monsieur le Président de la République Française,

Vous êtes le créateur de l'AIMF, vous êtes un militant convaincu de la Francophonie, vous le montrez notamment en étant toujours présent lors de cette Assemblée. Vous avez pour cela toute notre admiration. Quel hommage pourrais- je vous rendre que je ne vous aie déjà rendu?

Depuis 27 ans, vous restez un exemple de ce que l'écoute des citoyens et une ferme volonté politique permettent d'accomplir au service d'une grande cité, fidèle à son histoire et attentif à son avenir. Merci de nous accompagner avec cette force de conviction et cette fidélité.

Monsieur le Maire de Paris,

Vous avez montré, toutes ces dernières années, combien l'AIMF était importante à vos yeux et quel rôle elle devait jouer pour appuyer l'évolution des villes francophones des pays en développement. Ces villes encore jeunes et souvent en proie à une croissance difficile à maîtriser, aussi bien que ces vieilles cités durement confrontées aux nouveaux problèmes qui se posent dans le cadre des politiques de développement durable. Merci de faire si brillamment la preuve de votre engagement en Francophonie, de défendre avec talent nos valeurs de solidarité et de partage.

Avec ses 27 ans d'existence, l'AIMF a acquis une dimension universelle. 166 villes, 19 de plus que lors de l'Assemblée tenue il y a un an à Tananarive, réparties dans 46 pays, échangent leurs connaissances et leurs compétences, pour améliorer les conditions de vie de leurs citoyens et atteindre une meilleure qualité de gouvernance. Ses résultats sont remarquables, elle tient pleinement sa place d'opérateur de la Francophonie.

L'AIMF, avec les autres opérateurs, a su s'engager dans le travail de réforme et de rénovation que nous avons entrepris. Vous avez su, en particulier, tirer parti de notre nouvel outil: le Cadre stratégique décennal, adopté par la Francophonie en 2004 au Sommet de Ouagadougou. Vous avez su faire valoir votre spécificité et prendre votre part dans chacune des quatre missions fixées à l'OIF et aux opérateurs: Paix, démocratie et droits de l'Homme; langue, diversité culturelle et linguistique; éducation; développement durable et solidarité.

Choisissant en particulier le soutien à la ville éducatrice et à la formation des enseignants de base et poursuivant les efforts engagés dés 2003 dans le contexte du premier Sommet Mondial sur la Société de l'Information, l'AIMF a fait sienne la problématique du Sommet qui s'ouvrira demain. Dans cette perspective, elle a joué un rôle important dans la lutte contre la fracture numérique et la mise en place d'un Fonds spécifique, jusqu'ici essentiellement financé par des collectivités locales.

En articulant sa programmation autour d'opérations clairement identifiées et inscrites dans le cadre stratégique, l'AIMF favorise les synergies avec les autres opérateurs, une démarche qui doit accroître la force et l'impact de nos actions. Elle rend également plus lisibles ses actions pour les partenaires potentiels.

Dans ce contexte, pendant la présente Assemblée, consacrée au thème « Mairie et Citoyenneté », vous avez évoqué trois grandes questions:

- > la participation citoyenne par le développement des espaces de concertation avec la population;
- > les initiatives citoyennes pour associer les habitants aux processus de décision;
- les technologies de l'information au service du renforcement de la citoyenneté.

De nos jours trop nombreux encore sont ceux qui s'estiment privés de toute influence sur le cours de leur existence, sur l'environnement dans lequel ils doivent vivre, sur les services mêmes dont ils bénéficient de la part de la collectivité. Ils sont trop souvent consommateurs et pas assez responsabilisés. Ils doivent davantage être acteurs et plus directement impliqués. Or les États, dont les ressources sont limitées et qui doivent montrer l'exemple d'une gestion financière rigoureuse, confient des responsabilités de plus en plus larges et variées aux collectivités locales. Celles-ci ne peuvent assumer cette charge si elles n'obtiennent pas l'adhésion des populations et leur participation aux choix qui organisent leur vie.

J'irai plus loin. Dans un nombre croissant de pays au sein de notre espace, les catastrophes naturelles et les conflits voient clairement leurs effets se multiplier du fait notamment de l'urbanisation.

Or les derniers exemples connus démontrent la faible capacité des États à soigner une ville blessée, à rétablir à la fois les conditions minimales d'existence et la confiance indispensable pour la reconstruction. C'est la collectivité des citoyens qui, en prenant directement en main le rétablissement d'un cadre de vie tolérable, est en mesure de relever ce défi. Mais l'efficacité face à une crise majeure est d'autant plus grande que les citoyens participent directement à la gestion ordinaire et sont au fait des problèmes habituels de la collectivité.

De ce point de vue, tout ce qui touche à l'éducation détermine le succès durable de l'action des collectivités. Seul un citoyen éduqué est capable de tirer parti des informations mises à sa disposition, de les apprécier en fonction de ses propres problèmes et de participer à l'adoption d'un consensus. Les techniques de l'information et de la communication offrent de ce point de vue des instruments nouveaux, multiples, adaptables à des publics de niveau très divers. Il faut rester vigilant vis-à-vis de leur capacité d'uniformisation, de la fascination qu'elles peuvent créer envers des modèles vidés de toute culture vivante. Mais leur souplesse les rend tout aussi capables de mettre en valeur la diversité des cultures réunies au sein d'une même ville, de soutenir l'expression de minorités fières de leur originalité.

La coopération décentralisée, directement accessible aux plus défavorisés comme aux plus aisés, occupe légitimement une place plus grande dans la vie des cités. Elle devient, pour la Francophonie, un chantier novateur et riche, dans lequel s'inscrivent aussi bien les questions politiques, les problèmes d'état de droit ou les actions de solidarité, de gestion durable de l'environnement et de lutte contre la pauvreté.

La coopération des villes francophones, bâtie par l'AIMF, a ouvert la voie. Elle a montré l'exemple. Vous l'aviez bien dit à Ouagadougou, Monsieur le Président de la République française: «L'AIMF s'est révélée

pionnière des coopérations décentralisées qui sont aujourd'hui reconnues comme un élément fondamental de la coopération internationale ». Le mouvement désormais s'élargit. Sachons le stimuler et l'accompagner. Et faisons valoir notre spécificité francophone.

C'est à votre Association qu'il revient de mettre en valeur toutes les possibilités d'une telle dimension et d'en ouvrir les portes aux autres acteurs, afin que nous bâtissions ensemble une coopération décentralisée francophone vigoureusement citoyenne et solidaire.

Allocution de Son Excellence Monsieur Jacques CHIRAC Président de la République française Président d'honneur de l'AIMF

Monsieur le Secrétaire Général de la Francophonie, Cher Président, Abdou Diouf, Mesdames et Messieurs les Ministres, Monsieur le Maire Général de Bucarest, Monsieur le Maire de Paris, Président de l'AIMF, Mesdames, Messieurs, Mes chers amis.

C'est toujours une grande joie pour moi de me retrouver parmi vous, au sein de notre Association, une association dont vous m'avez fait l'amitié, il y a onze ans, de me confier la Présidence d'honneur. Nos rendez-vous, vous le savez, me tiennent profondément à cœur.

Pour la première fois, le mouvement francophone se réunit en Roumanie. Je tiens à saluer tout particulièrement, pour les remercier chaleureusement en notre nom à tous, les autorités, et naturellement le Président et le Premier Ministre de Roumanie, mais aussi le Maire de Bucarest en lui disant de transmettre à ses habitants combien nous sommes sensibles au fait que, malgré les encombrements que nous créons, malgré les difficultés que nous générons à l'égard de leur vie quotidienne, ils aient, j'ai pu le remarquer, sur la route, garder le sourire. Nous y voyons une marque d'amitié et je tiens, par votre intermédiaire, Monsieur le Maire, à les remercier chaleureusement.

Au cœur de l'identité de l'AIMF, il y a les villes, des villes dans lesquelles, vit aujourd'hui près de la moitié de la population mondiale. Carrefour des migrations et des flux de richesses, confluent des réseaux de communication, les villes sont le point d'aboutissement de millions d'aventures individuelles et collectives. En mutation permanente, elles sont désormais au cœur des politiques que nos sociétés peuvent et doivent élaborer au service du bien commun. Car, si elles sont le lieu où peuvent se concentrer les injustices, les sentiments de rejet, les exclusions, les villes sont aussi des lieux d'expression, de dialogue et de création, de générosité et de solidarité. Elles sont des laboratoires de démocratie. C'est tout le thème de vos travaux sur "La Ville et l'éducation citoyenne ", dont vous venez de rendre compte.

Devant cette explosion du phénomène urbain, les maires sont naturellement en première ligne. Ils se doivent d'être toujours plus réactifs, toujours plus inventifs. Logement, urbanisme et transports, eau et assainissement, aide à l'enfance ou au grand âge, accès aux soins : voilà les défis pour lesquels l'AIMF se révèle un irremplaçable élément de soutien et d'échanges. C'est le seul forum nord-sud où les expériences les plus diverses sont fondées par une vision commune, celle de solidarité, de démocratie et de paix, des notions qui animent profondément le mouvement francophone.

Les membres de l'AIMF sont de plus en plus nombreux et donnent la mesure du succès rencontré depuis vingt-sept ans. Notre association est ainsi passée, le Maire de Paris le rappelait tout à l'heure, de 21 à 156 membres, représentant désormais 46 nations. Consciente des attentes qu'elle suscite et des enjeux de l'avenir, l'AIMF a ouvert ses portes aux associations de villes, qui jouent un rôle de plus en plus important, un rôle essentiel dans les préoccupations de décentralisation qui sont en cours. Cet élargissement devrait se poursuivre. Il était heureux et il doit se poursuivre.

L'AIMF s'est progressivement affirmée, au sein du mouvement francophone, mais aussi au-delà de ce mouvement. Les financements que vous avez su mobiliser, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, notamment au sein de l'Union européenne, témoignent de l'efficacité de votre action, portée par une philosophie du développement basée sur la solidarité, la réciprocité, le partenariat. Chacune de vos rencontres en porte le témoignage.

Cette action, grâce à l'extraordinaire réseau d'experts issus des villes membres, a permis la réalisation de plus de 500 projets dans près de 100 villes. C'est un extraordinaire bilan. Jamais je n'aurai imaginé,

lorsque nous avons, avec quelques uns ici, créé cette association, que l'on puisse la développer sur un tel rythme et avec tel succès. Définition d'un plan d'urbanisme, construction d'un centre de santé ou d'un équipement scolaire, opération de valorisation du patrimoine : ces projets sont nés à l'écoute directe des populations concernées et à leur profit. C'est dans ce processus de concertation étroite que s'exerce, dans toute son efficacité, la démocratie locale.

La démocratie, qui est l'essence même de notre mouvement francophone, met l'État de droit au cœur de son projet. C'est bien le sens de votre action en matière d'état civil. Depuis Tunis, en 1994, et je suis heureux de saluer peut-être ici, je ne l'ai pas vu, l'ancien maire de Tunis, Monsieur M'AHMED ALI BOULEYMEN qui a tant fait à cette époque pour l'AIMF, en qualité de Secrétaire général et qui aujourd'hui a rejoint, ce dont je me réjouis beaucoup, par la volonté du Président Abdou DIOUF, les rangs de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Depuis donc Tunis, en 1994, de nombreuses villes ont bénéficié de votre appui, et ce sont aujourd'hui des États, notamment Haïti ou le Mali, qui font appel à votre Association pour mettre en œuvre des projets d'envergure nationale.

Demain, avec mes homologues chefs d'État et de Gouvernement, nous nous réunirons sur le thème des technologies de l'information au service de l'éducation. Il s'agit d'un domaine où l'AIMF a été pionnière, avec notamment la réalisation, aujourd'hui, de 50 centres multimédias et le développement de systèmes d'information géographique.

Mes chers amis,

Au moment où s'achève votre Assemblée générale, je tenais à vous dire, une fois encore, ma joie de vous retrouver, mais surtout ma fierté du formidable travail accompli par notre Association et mon appréciation du rôle pilote de ses actions.

Je tiens à vous en rendre hommage, à vous toutes et à vous tous, maires et élus locaux francophones, et à votre action collective sous la présidence de Monsieur Bertrand DELANOE, Maire de Paris et Président de notre association. Je tiens aussi à saluer tout particulièrement le dynamisme et l'engagement du Secrétariat permanent qui est au cœur de votre action guotidienne.

Plus que jamais, je crois en notre Association et en son avenir. Dans un monde troublé, ce sont souvent les populations des villes qui sont les premières victimes, à l'image de la tragédie, et je remercie Bertrand DELANOE de l'avoir souligné tout à l'heure, avec cœur et conviction, qui vient de frapper et d'endeuiller Beyrouth, qui nous accueillait il y a 4 ans. L'AIMF est en première ligne pour aider cette ville malheureuse à retrouver son éclat et sa magie. Je vous en suis très reconnaissant, Monsieur le Président, ainsi qu'à l'ensemble des maires francophones solidaires à l'égard de cette ville malheureuse.

En instaurant le dialogue, l'échange, le partage, sur la base de véritables relations de partenariat, notre association œuvre concrètement au développement, à la démocratie, à la coopération et, profondément, à la paix.

Je vous remercie.

VILLES ET EDUCATION CITOYENNE

PRESENTA	ATION DU	THEME	

Professeur Paul BELANGER Université du Québec à Montréal

Mesdames et Messieurs les Maires, Chers collègues,

A cette XXVI^{ème} Assemblée générale de l'AIMF, on aborde de nouveau un des grands thèmes historiques de l'AIMF, la participation citoyenne et l'éducation.

Pourquoi la démocratie participative est devenue une préoccupation majeure des maires francophones ? Qu'est-ce qui s'est passé au cours des quinze dernières années ? Sur la base de multiples expériences que vous menez dans différentes villes, quels sont les obstacles, quels sont les facteurs aidant pour développer une participation citoyenne, pour développer un autre type de gouvernance ? Nous en discuterons dans les trois ateliers.

Mais pour démarrer la discussion, j'insisterai sur trois points. D'abord, pourquoi la participation citoyenne est-elle devenue un enjeu très important? Deuxièmement, quelles sont les conditions à mettre en place pour réussir la démocratie participative et en premier lieu, l'éducation citoyenne? Et au fond, mon troisième point, quel est notre projet?

Tout d'abord, deux petites remarques préliminaires. La première, il y a un phénomène nouveau qui se passe dans le monde depuis une vingtaine d'années et plus précisément depuis quinze ans. Les villes sont devenues un moteur incontournable du développement national, un pôle important d'abord d'un développement démographique. On le sait, en 2015, la majorité des populations de tous nos pays seront dans les villes, c'est déjà fait dans beaucoup d'entre eux, ça sera complété en 2015. Les villes sont aussi un pôle de développement économique, parce que c'est là que se concentrent et c'est là que se décident les axes du développement économique de pays, c'est là que se prennent des décisions, des politiques aussi et peut-être surtout car c'est principalement là que la conscience nationale et politique se construit, c'est là que les citoyens ont prise sur leur navire, c'est là que la démocratie se construit.

Mais, si les villes sont devenues un moteur de développement, un moteur clé, elles sont de plus en plus conscientes qu'elles sont leur propre moteur et que c'est d'abord sur elles que repose leur devenir. Les villes n'attendent plus d'en haut la réponse. Elles prennent en charge leur développement économique, social, culturel et politique.

Quelle est la ressource principale d'une ville pour faire ce développement ? C'est sa population, la capacité d'initiative de sa population, sa créativité, les femmes et les hommes qui la constituent. Et c'est là mon premier point. On ne peut pas assurer le développement local, on ne peut pas être un maire efficace, on le voit suite à toutes vos expériences depuis les cinq dernières années, sans être à l'écoute mais aussi capable de faire les changements qui s'imposent. On ne peut plus être un maire efficace sans ajouter une dimension de participation citoyenne, on le voit dans les politiques environnementales, sans insérer la population dans les décisions sur l'implantation d'une nouvelle entreprise, sans impliquer la population dans les différents programmes de santé, de vaccination, les chances de réussir sont limitées.

En fait la participation citoyenne est utile et nécessaire pour beaucoup de raisons. D'abord pour la consultation et pour prendre les bonnes décisions, et là on assiste à toutes les formes de consultations, on distribue des guides de consultation, on met en place des conseils de quartier, des conseils d'arrondissement, des jurys, des référents locaux, des budgets participatifs. On est capable de prendre de meilleures décisions sur les transports en commun, sur l'énergie, sur la gestion des eaux usées, sur la gestion de l'eau potable... C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est la concertation sur la gestion municipale. C'est-à-dire faire ensemble, faire avec, mobiliser les ressources locales pour réaliser les politiques municipales mais aussi pour gérer des programmes avec des ressources de plus en plus rares.

L'Etat Providence de l'après Deuxième Guerre mondiale, c'est-à-dire l'Etat Providence passif, n'est plus possible. Le seul Etat Providence, c'est l'Etat Providence participatif, pour prendre le discours des pays nordiques.

Par exemple, vous l'avez débattu en 2002, à Beyrouth, comment prendre en charge la question de la population immigrante sans le faire avec les réseaux associatifs des associations culturelles mais aussi sans des associations locales qui veulent aussi se rendre responsables face à l'accueil des populations immigrantes?

Mais c'est aussi la participation citoyenne pour vérifier les décisions municipales. Il y a actuellement en Afrique de l'Ouest une multiplication de comités contre la corruption scolaire et ces comités extrêmement concrets jouent un rôle important pour être sûrs que les budgets qu'on y affecte sont utilisés de façon appropriée. C'est vrai aussi pour les comités sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, pour s'assurer qu'ils sont plus qu'un discours.

Participation citoyenne aussi pour gérer les conflits, pour prévenir les conflits. Comment êtes vous capables vous, les Maires, de jouer votre rôle de médiateur, comme vous l'avez débattu à Dakar en 2003, s'il n'y a pas une population informée, s'il n'y a pas une population capable de converser avec les autres ? Participation citoyenne encore pour ouvrir des nouveaux chantiers. Il y a des réseaux associatifs qui vous amènent à ouvrir de nouveaux chantiers, on va en débattre dans la commission 2, sur l'Agenda 21 ou encore les comités citoyens de développement économique....

Et finalement, on l'oublie, comment mettre en place des mutuelles d'artisans, des mutuelles de maraîchers ? Comment mettre en place l'économie sociale qui commence à devenir un facteur d'emploi ? Sans la compétence citoyenne, c'est impossible. Si on veut que la coopération internationale réponde aux besoins de la population, la parole des citoyens est majeure.

Ce qui est en jeu, c'est la capacité de nos villes de prendre leur avenir en main, la capacité d'agir collectivement et, de ce point de vue, la participation citoyenne, c'est « une bien bonne affaire ».

D'ailleurs qui sont les meilleurs conseillers pour vous les Maires? Est-ce que ce sont les gens qui vous disent ce qu'il faut faire pour vous flatter ou est-ce que ce sont les gens qui vous disent quoi faire pour prendre les meilleures décisions? Il en est de même de la participation citoyenne. Mais il y a des conditions à la participation citoyenne, et la première, c'est l'état-civil. C'est extraordinaire que dans beaucoup de nos villes, la moitié de nos citoyens n'aient pas encore d'état civil et donc n'aient pas encore de base de citoyenneté et donc n'aient pas le droit de vote et n'aient pas le droit de recourir aux services municipaux.

Avec l'AlMF, un travail très important a été fait depuis de longues années. Nous allons en débattre dans la commission 2. C'est un enjeu majeur, un enjeu fondamental, incontournable. Comment accélérer le développement de l'état civil dans toutes nos villes ? C'est essentiel à la démocratie locale.

La deuxième condition, c'est l'information. L'information d'abord dans les langues et dans les langues locales, et pas seulement dans les langues internationales. L'information pas seulement dans les médias qui n'atteignent qu'une minorité, mais l'information dans des médias appropriés. La radio communautaire joue un rôle important de nos jours et dans votre commission 3 il va falloir en débattre. Quels sont les meilleurs moyens d'informer la population? Quels sont les meilleurs moyens de faire circuler l'information? Les médias traditionnels, les théâtres mais aussi l'Internet! Bien sûr pas pour tout le monde, mais l'Internet commence à devenir aujourd'hui une source unique pour la démocratie. Il n'est pas nécessaire que tout le monde, dans une association, ait accès à Internet. Mais si dans chaque association on peut avoir une ou deux personnes qui ont accès à Internet, cela permet à la société civile locale d'avoir accès à des informations sans contrôle et sans censure.

On l'a vu récemment au Chiapas, au Mexique, à travers le monde, et cela commence à jouer un rôle important. Avec Internet, les associations peuvent jouer un rôle important pour communiquer à la population des informations complètement accessible à travers le monde.

Il y a aussi la question de l'espace de concertation. S'il n'y a pas d'espace de concertation, vous allez en débattre dans la commission 1, on ne peut pas développer la participation citoyenne.

Mais je voudrais insister sur le rôle de l'éducation citoyenne. D'abord, la question de l'éducation pour tous. Il faut revenir dessus car c'est un Objectif du Millénaire pour le Développement. On a promis qu'en 2015, tous les enfants du monde auraient droit à une éducation de base or cela ne se passe pas. Dans l'Afrique subsaharienne, on est encore très loin du compte. Les prévisions de l'Institut des statistiques de l'Unesco nous montrent qu'encore la moitié des pays de l'Afrique subsaharienne, si rien ne change, ne pourront atteindre les objectifs de 2015, qui sont quand même des objectifs minimaux de deux à trois ans d'école primaire pour l'ensemble de nos enfants. Il ne peut y avoir de participation citoyenne sans ces compétences de base, et nous allons en parler au cours de notre Assemblée. Sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, il faut que les villes forcent le jeu.

On a demandé que l'ensemble des pays du Nord consacrent 0,7% de leur PIB à l'aide au développement. Mon propre pays, le Canada, n'est même pas à 50% de l'objectif. C'est là un enjeu majeur. On ne pourra pas avoir des manuels scolaires pour tout le monde, ce qui est loin d'être le cas actuellement, on ne pourra pas avoir des salles de classe de moins de trente étudiants, ce qui est loin d'être le compte actuellement, on ne pourra pas avoir six heures par jour d'instruction, ce qui loin d'être le cas actuellement dans les villes de beaucoup de pays, si on n'est pas capable d'investir davantage dans cette priorité absolue pour le développement qu'est l'éducation des enfants.

Mais il y a aussi l'éducation des gestionnaires. Il y a plusieurs projets, et vous allez en débattre, pour la formation des gestionnaires à la gestion participative. Ce qui est intéressant c'est que cette formation est inter-pays, plusieurs gestionnaires de plusieurs villes se mettant ensemble pour échanger des expériences et pas uniquement prendre d'en haut.

Il y a aussi au niveau de l'éducation toute la question de l'éducation des adultes, c'est-à-dire de la formation continue, de l'alphabétisation des adultes, qui a complètement échappé aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. Et finalement, l'éducation se fait dans l'action.

Enseigner la démocratie de façon autoritaire n'est pas une bonne manière de l'enseigner. La meilleure façon d'enseigner l'éducation citoyenne, c'est une gestion municipale qui, dans les faits, fait vivre l'expérience d'une réelle participation. On constate que nos associations de quartier, nos conseils de quartier, nos consultations locales deviennent dans l'action des moyens progressifs d'élargissement de la conscience de la population à l'ensemble de la ville. Au départ, les populations dans les conseils, dans les comités, sont surtout concernées de leur propre quartier. Mais le débat constitue un processus d'éducation intéressant pour prendre en compte l'ensemble des intérêts généraux de la ville.

La gestion participative est le fait de reconnaître que les citoyens sont des gens compétents capables de penser, de créer, de prendre des initiatives, c'est reconnaître la dignité de nos populations. La participation dans les faits est de reconnaître l'intelligence, la créativité citoyenne. Notre but, c'est la qualité de vie individuelle, c'est d'avoir une ville dynamique, une ville où il fait bon vivre, un lieu de vie décent, un lieu où l'on peut gagner sa vie, construire sa vie et aussi, au plan collectif, une ville dont on est fier et cela fait partie de ce que l'on est et de ce que l'on devient.

La démocratie n'est pas un sport de spectateur, elle n'est pas l'événement épisodique de la démocratie électorale. Bien sûr la démocratie électorale et représentative est majeure et, dans certaines villes qui sont représentées ici, nous venons de l'atteindre en 2002 et c'est un phénomène encore tout à fait récent. Mais à la démocratie représentative s'ajoute la démocratie participative et l'une est aussi importante que l'autre. La démocratie ne peut pas être intermittente. Elle doit être continue.

La ville est une communauté active de concitoyens qui même s'ils ne se connaissent pas, sont capables d'agir ensemble, de sentir qu'ils appartiennent à la même communauté. Et c'est çà une ville vivante, une ville où les citoyens sont capables de construire leur avenir collectivement.

Notre rêve, dont nous allons débattre dans nos ateliers, c'est de construire une ville équilibrée, « une ville multicolore forte de sa diversité, une ville dynamique de l'intérieur, une ville apprenante, une ville où il est stimulant de vivre ». Comment la ville peut-elle se positionner dans le jeu de la compétition internationale, dans le jeu difficile de la mondialisation, si elle n'est pas capable de s'appuyer sur sa ressource stratégique qui est la créativité et la capacité d'initiative des hommes et des femmes qui la composent ?

Et il me semble qu'il y a un élément nouveau pour l'AIMF. Ce que vous faites depuis plusieurs années, développer dans les faits et dans l'action avec difficulté mais réellement une nouvelle forme de démocratie municipale, il faut maintenant le faire en dialogue avec les autres réseaux internationaux. Il va y avoir des

résolutions qui vont être débattues sur, par exemple, la participation au mouvement international des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Il faut que les villes soient en mesure actuellement de jouer un rôle international. Il n'y aura pas de développement de lutte à la pauvreté, de développement écologique, de développement au niveau de la santé, de réduction de la mortalité infantile, d'avancement de l'éducation pour tous, je viens de vous nommer les différents Objectifs du Millénaire pour le Développement, nous ne poursuivrons pas ces objectifs si les villes n'ont pas toutes les ressources pour se lier ensemble sur toutes sortes de forme de parrainage, de jumelage. Nous sommes capables de devenir des acteurs portés par la population locale pour être sûrs que nos objectifs d'Etats nationaux deviennent réalité.

Ce qui me frappe beaucoup depuis deux ans, c'est que l'AIMF représente un courant à contre courant, c'est-à-dire un courant à contre courant des solutions par la guerre, à contre courant d'une réduction de tout au terrorisme. La résolution que vous allez adopter à la fin de la journée, que vous allez discuter dans la deuxième partie de vos ateliers. Vous allez avoir le texte et vous allez pouvoir le discuter, il est important que vous puissiez la bonifier pour qu'elle ressemble de plus en plus à vos préoccupations. On a tenté de retenir dans une première version les grandes lignes d'action que vous vous donnerez comme AIMF et que vous communiquerez au Sommet francophone. S'il vous plaît, améliorez-la!

J'ai eu le privilège d'être à Montréal et maintenant à Bucarest et j'y ai beaucoup appris. Mais j'ai surtout appris qu'à coté de la vague dominante de la mobilisation par la peur, mobilisation facile et efficace il est vrai, mais mobilisation non durable et dangereuse, il y avait des villes à travers le monde qui sont en voie certes difficilement mais non moins réellement, de construire un autre avenir, d'imaginer une autre façon d'envisager le futur et de le construire pour l'humanité.

J'espère avoir été un peu le miroir de ce que vous faites, le miroir qui comme dans les contes de fées présage un peu l'avenir. La parole est à vous maintenant dans les commissions. Je vous remercie.

TRAVAUX EN	N COMMISSI	IONS	

Commission 1

« Mise en place d'espaces de concertation avec la population pour favoriser la participation citoyenne »

Deux principaux changements contextuels et institutionnels ont marqué les villes ces dix dernières années : celui de la décentralisation, qui concerne désormais la plupart des pays en développement ou en transition ; et celui de la participation croissante des populations à la chose publique. Dans ce cadre, et pour répondre aux pouvoirs centraux de planification et de décision, les villes proposent, recherchent, innovent pour assumer désormais leur développement et celui de leurs citoyens.

La décentralisation offre, en effet, de nouveaux mécanismes pour permettre aux intérêts de la communauté d'être représentés dans les structures décisionnelles. La pertinence de l'échelon local se construit au rythme d'un processus de décentralisation qui s'affirme et s'adapte aux besoins d'émancipation des collectivités. Au nombre des objectifs visés par les réformes de décentralisation, on compte notamment la responsabilisation des populations locales dans la gestion des affaires publiques. Cet objectif fait appel à de nouveaux modes de répartition des responsabilités faisant intervenir la notion de gouvernance locale.

De nouvelles formes de consultation et de participation permettent désormais d'associer de manière plus étroite les citoyens au développement durable de leur ville. Quelles sont-elles ? Quel rôle remplissent-elles ? L'objectif est de s'interroger sur les conditions de la participation et sur la possible coproduction de la décision publique. Jusqu'où et dans quels domaines associer les citoyens en tant qu'experts et habitants de leur quartier ? Afin que les instances de consultation comme les conseils de développement ou les conseils de quartiers jouent pleinement un rôle — celui d'éclairer la décision publique — il faut que la composition de ces instances mette en débat plusieurs types de contribution : le témoignage, l'information, l'expertise technique, la vision politique du changement.

En laissant vivre un espace de délibération qui a pour fonction d'interroger, interpeller et demander des comptes aux élus, ces instances développent une nouvelle approche dans la gestion des affaires publiques. D'une approche verticale et sectorisée, les processus de consultation permettent de passer à une approche horizontale et transversale qui fait ressortir les éléments clés d'une action à mettre en œuvre.

Faire vivre ces instances, c'est aussi mobiliser un ensemble d'acteurs économiques et sociaux pour le développement durable de la ville où ils habitent. La participation de la société civile à la vie économique contribue à l'installation d'une plus grande solidarité et d'un climat de confiance propice à l'émergence d'initiatives. Quelle place occupent les initiatives locales endogènes, aussi modestes soient-elles, dans la politique urbaine ? Comment les acteurs économiques, particulièrement les moins favorisés, sont-ils associés et impliqués dans le développement de la ville ? Comment l'institution urbaine peut-elle accompagner chaque citadin dans son développement personnel ? Le niveau scolaire, par exemple, est un indicateur important du niveau de compétence globale d'une population. Les efforts déployés par la ville en termes de formation et d'éducation facilitent l'insertion des habitants dans le tissu économique.

Là encore, une approche globale et multisectorielle s'adresse aux habitants de tous les quartiers dans le but de favoriser leur insertion économique et sociale, avec l'objectif d'améliorer la qualité de la vie et la cohésion sociale, de protéger l'environnement et d'assurer la sécurité, semble plus appropriée.

La recherche de la croissance, l'amélioration de l'emploi et du bien-être matériel de la population constituent un objectif au même titre que la sauvegarde de l'environnement ou la protection des biens et des personnes. La prise en charge par les habitants de leur environnement immédiat, notamment dans la gestion des équipements publics, la collecte des ordures, l'adduction et la gestion de l'eau, l'assainissement et l'embellissement du quartier, donne lieu à des expériences innovantes, source d'enrichissement mutuel pour les villes de l'AIMF. Quelles expériences dupliquer au sein du réseau AIMF ? Quelles sont les conditions de réussite de ces expériences ?

Les associations de quartier recouvrent différents dispositifs, institutionnels ou informels : groupement de femmes, groupement d'intérêt économique, comité de suivi des projets, conseil de quartier, conseil de développement. Les démarches de montage et de mise en œuvre des actions mettent en concertation et en coopération les populations locales, les autorités politico administratives locales et les professionnels des travaux publics. Un projet réussi, n'est-il pas celui qui a permis de mettre en cohérence un ensemble d'acteurs aux intérêts parfois divergents ? La démarche adoptée autant que le contenu même d'un projet peut faire l'objet d'une confrontation stimulante au sein de cette commission.

« Etat civil et Agenda 21 local, vecteurs de citoyenneté »

La commission n° 2 réfléchira aux voies et moyens à mettre en œuvre pour intégrer les initiatives citoyennes et associer les habitants aux processus de décisions. Les Agendas 21 locaux ou la fiabilisation des états civils tiendront lieux d'exemples à suivre.

En effet, le développement des organisations de la société civile ou la montée des revendications de participation citoyenne sont l'un des phénomènes les plus marquants des dix dernières années. Les ONG et les associations de quartiers sont devenues des acteurs importants dans la ville.

Dans le domaine du développement social, qu'il s'agisse de l'alphabétisation ou de l'assistance aux populations défavorisées, ou encore de la création d'activités génératrices de revenus, le mouvement associatif a cumulé des résultats appréciables et il a pu facilement s'intégrer dans le paysage institutionnel.

Dans le domaine de l'urbanisme nous assistons également à un foisonnement de pratiques participatives :

- comités de quartiers.
- associations de lotissements.
- ONG de réhabilitation ou de restructuration urbaine.

Comment les maires peuvent-ils stimuler cet élan vers la démocratie participative pour favoriser la gouvernance urbaine ? A cet égard, les membres de l'AIMF ont proposé des démarches spécifiques pour développer des états civils fiables et des agendas 21 locaux.

La constitution d'états civils fiables est une priorité tant pour les autorités nationales et locales que pour les citoyens. En fournissant aux autorités une base statistique fiable sur la population et sa répartition, l'état civil constitue un outil indispensable à la mise en œuvre des politiques de développement urbain. En donnant la preuve de l'identité d'un individu, l'état civil doit lui permettre de faire respecter ses droits politiques et sociaux.

Les élus locaux sont des acteurs centraux de la modernisation et de la fiabilisation des états civils. Lors de la dernière réunion de l'Observatoire International de l'état civil pour les pays d'Afrique francophone, à Dakar en juillet dernier, ils ont réaffirmé leur volonté de voir les autorités nationales reconnaître la modernisation des états civils comme l'une des priorités en faveur du développement. Ils ont également appelé à une mobilisation concertée de tous les acteurs, institutionnelle et non institutionnelle (médias, associations, autorités traditionnelles et religieuses) autour de la sensibilisation à la déclaration des faits d'état civil.

Les obstacles sont nombreux à l'enregistrement des faits d'état civil. Ils sont d'ordre technique tout autant que sociologique. La modernisation de l'état civil est une réponse aux obstacles techniques. Elle suppose un renforcement des services administratifs des collectivités locales et des ministères de tutelle, afin de permettre une meilleure gestion des déclarations de naissance, de décès... La réponse aux blocages sociologiques, quant à elle, passe par une sensibilisation, une éducation citoyenne qui doit mettre en avant la nécessité, pour la population, de déclarer les faits d'état civil afin d'assurer ses droits.

L'Agenda 21 local, tel qu'il a été défini à Rio, implique la concertation et la recherche de consensus entre tous acteurs institutionnels et non institutionnels, ce qui laisse entendre la réalisation d'une véritable coproduction des décisions. Il doit être l'aboutissement d'une réflexion collective à laquelle auront participé tous les acteurs politiques, économiques et sociaux, et les habitants. Il s'agit pour le territoire considéré, de définir les grandes orientations qui inspireront les différentes politiques locales à moyen et long terme.

L'Agenda 21 local est donc la définition d'un ensemble cohérent d'objectifs que se fixent les différents acteurs locaux, en premier lieu la collectivité territoriale. C'est un document transversal qui fait converger les politiques de développement économique local, de développement social et de lutte contre les inégalités, de protection de l'environnement et de gestion économe des ressources naturelles et d'aménagement.

L'Agenda 21 local doit avant tout être une démarche qui part de la demande des habitants, de leurs besoins en matière de services et d'équipements. Il ne s'agit plus de proposer de façon extensive une offre de services déconnectés des usages et des comportements. Il convient pour cela de mettre en place des systèmes d'observation, de recueil de données ou d'analyse des comportements sous forme d'observatoires, d'enquêtes. Cette démarche doit également concerner les autres acteurs du territoire que sont les entreprises.

Certes, la participation est souvent considérée comme une variable stratégique. Pourtant, elle conduit à un cercle vertueux : plus les habitants participent, plus ceux-ci adhérent au projet urbain, plus ils renforcent les chances de réussite de ce dernier. Beaucoup de maires adhèrent à cette démarche mais ils attendent de mieux connaître les procédures qui permettent d'organiser cette participation.

Souvent ces pratiques participatives sont informelles et vont au delà des classiques enquêtes publiques prévues par les codes d'urbanisme. Ce sont donc souvent des pratiques participatives *ad hoc* et à géométrie variable qui se développent pour résoudre un problème sectoriel : équiper ou restructurer un quartier, résorber un bidonville.

Les maires se posent alors les questions suivantes :

- Faut-il enfermer les pratiques participatives dans des schémas institutionnels préétablis ou ne vaut-il pas mieux laisser la dynamique participative se développer en dehors de toute formalisation ?
- Comment réguler ces dynamiques participatives?
- Comment intégrer l'action des ONG et les pratiques citoyennes, dans les structures et les processus de décisions municipaux?
- Faut-il s'inspirer de l'expérience du budget participatif développé à Porto Alegre pour pérenniser la participation citoyenne?
- Comment les maires voient l'avenir des pratiques participatives dans leur ville?

« Les technologies de l'information au service du renforcement de la citoyenneté »

Quel que soit le niveau de développement d'une ville, le concept de gouvernement local peut être défini, d'une part, en termes de capacité à intégrer, à donner forme aux intérêts locaux, d'autre part, en termes de capacité à représenter la collectivité à l'extérieur, à développer des stratégies en relation avec l'Etat, le marché, les autres villes.

Les maires réunis à Bucarest se préoccuperont du premier terme de la gouvernance car les tentatives se multiplient pour trouver des méthodes qui permettent de concilier développement et cohésion sociale. La gestion de cette démarche complexe est rendue possible grâce aux TIC qui permettent à des acteurs de plus en plus nombreux de prendre part à la vie municipale. L'autorité locale est désormais un acteur du développement parmi d'autres : société civile ou ONG. La coordination de cette action qui affecte l'espace public appelle la gouvernance électronique afin que les informations circulent entre tous ces acteurs mis en réseau. Cette réflexion a tout particulièrement concerné le colloque réuni en avril à Montréal et celui qui s'est tenu deux années plus tôt, à Paris.

L'AIMF avait réuni à Paris, en avril 2004, un colloque sur les rapports entre la ville et les TIC. Ce thème, vaste, recouvrait l'ensemble des nouveaux moyens de gestion mis à la disposition des maires pour renforcer leurs capacités d'action. Mais il est un domaine où les technologies de l'information et de la communication ont un rôle majeur : il s'agit de la transformation du lien social individuel et collectif.

En effet, grâce aux TIC, l'amélioration du dialogue entre les collectivités et les citoyens paraît possible.

Démocratie participative et information du citoyen vont de pair. Mais, sans clarification de l'objet recherché par l'information, dans une société où le citoyen, l'homme politique, l'expert, l'association, l'entreprise, sont envahis par la diversité de l'information, le risque est, d'une part, de développer des vecteurs d'information insuffisamment productifs, d'autre part, que l'essentiel de l'information ne soit ni intégré, ni approprié.

Les maires devront donc s'interroger sur le contenu à donner à l'information dans le cadre de démarches impliquant un public large d'acteurs locaux. Il leur appartiendra de proposer une typologie d'objectifs axée sur :

- l'information générale au service d'une prise de conscience large (exemple : information contradictoire donnée dans les médias à grande diffusion) ;
- l'information directive, structurée, pour convaincre du bien fondé d'une position (exemple : information sur une enquête publique) ;
- l'information interactive dont la nature permet de collecter, de prendre en compte les réactions de l'informé, à même de s'approprier le contenu.

Le maire est trop souvent isolé face aux enjeux de la société. L'électeur, quant à lui, s'interroge sur l'impact de son droit de vote.

Le mandat délégatif ne suffit donc plus. Le système représentatif doit se nourrir de participation citoyenne. Il s'agit d'un enrichissement de nos démocraties :

- en laissant ceux qui le désirent, prendre une part de responsabilité dans le projet de la ville. On renoue ainsi avec le couple "droits-devoirs", fondement de la citoyenneté;
- en livrant au débat public des questions, chaque jour, plus difficiles, afin de contribuer au renouvellement des idées ;
- en laissant à un grand nombre de citoyens le soin de devenir acteurs de leur vie sociale par leur implication collective. On s'attaque au cœur de la crise de nos sociétés, celle du sens et de l'identité.

Les villes constituent l'espace le plus adapté à ces nouvelles formes démocratiques : conseils de quartier, commissions extra municipales, budgets participatifs, procédures de consultation. Les espaces de dialogues se multiplient, telles les radios locales ou les forums Internet, et ils revivifient les pratiques démocratiques.

Les maires réunis à Bucarest devront donc examiner en quoi les TIC constituent un réel outil au service d'une démocratie plus participative, rapprochant ainsi les services municipaux et les habitants. Une démocratie vivante dépend du concours actif des citoyennes et des citoyens, de leur participation à la vie politique, de leur coopération au sein des institutions politiques. C'est là un facteur déterminant pour le bon fonctionnement de la démocratie locale.

C'est dans ce cadre éminemment politique que s'inscrit la réflexion de la commission sur l'évolution des systèmes de communication, avec le nécessaire partage du pouvoir, qui oblige les décideurs élus d'en concéder une partie aux citoyens.

COMPTE-R	ENDU DES	COMMISSIC	ONS

Monsieur Raoul Akodjigbé HOUESSOU Maire de Lokossa

Synthèse Commission 1

Le mandat de la commission n° 1 est d'identifier les voies et moyens pour la mise en place des espaces de concertation.

Les travaux se sont déroulés en deux temps:

- 1. Echange d'expérience par différentes communications.
 - 2. Etude du projet de recommandation des membres de l'AIMF.

De nombreuses expériences ont été présentées et témoignent d'une très grande diversité des initiatives entreprises. Nous avons eu droit à plusieurs interventions :

- > L'exemple de la mairie de LOKOSSA,
- > la charte montréalaise des droits et des responsabilités,
- ➢ le SAMU social de BUCAREST,
- les conseils de quartier de BORDEAUX,
- l'expérience de PORT-GENTIL.
- l'exemple de DAKAR

Les participants ont souligné l'existence d'une réelle demande de nos citoyens d'être écoutés, consultés, entendus sur les politiques qui concernent leur quotidien, leur environnement immédiat.

La participation importante des habitants, leurs remargues, témoignent d'une volonté d'être associés plus

La participation importante des habitants, leurs remarques, témoignent d'une volonté d'être associés plus étroitement à la prise de décision, d'un désir de plus de démocratie.

Au cours de nos travaux, il est apparu que la réussite de ces concertations nécessite des préalables.

Facteurs facilitant:

- > une bonne définition des thèmes à aborder ;
- des informations utiles qui s'adressent à l'ensemble des couches de la population (les populations de nos villes sont multiculturelles, de différentes sensibilités, de niveaux économiques différents);
- > s'assurer que l'information passe à tous les citoyens ;
- La méthode de travail propice à établir la confiance (le mode de consensus.);
- > tout le processus de participation est un processus éducatif (apprendre à dialoguer, à vivre ensemble, à faire les priorités ensemble...);
- > faire comprendre aux communautés qu'il s'agit d'une coresponsabilité dans la société ;
- Cela commence par une participation intra murale au sein même de nos administrations;

Les différentes communications:

Les différentes thématiques pour lesquelles les concertations ont rencontré l'intérêt et l'adhésion des citoyens ont trait au développement local.

- A **Diego Suarez**, l'élaboration du plan de développement communal est faite en concertation avec les habitants au sein des ateliers participatifs de quartier et a abouti à la mise en place d'un comité pérenne de développement municipal.
- A Lokossa, plusieurs espaces de dialogue permettent de discuter autour de la politique municipale : il s'agit notamment des journées portes ouvertes de la mairie ou de l'émission radiophonique

interactive hebdomadaire au cours de laquelle l'administration communale explique son action et rend compte de ses résultats aux citoyens.

- A Montréal, en 2000, une large consultation a porté sur les droits et devoirs des citoyens et a débouché sur l'élaboration d'une charte. Cette charte comporte des engagements de l'administration municipale et a consacré la mise en place d'un médiateur qui a permis la résolution de différents locaux.
- **A Bucarest**, le projet de Samu social a permis de mobiliser de nombreux acteurs sociaux et de catalyser leurs initiatives de solidarité.

Monsieur Jean-Pierre BRARD Maire de Montreuil Synthèse Commission 2

Dans la réflexion qui nous rassemble, aujourd'hui, sur les liens entre la citoyenneté et la vie politique locale, il est apparu, au sein de notre Commission, que la mise en œuvre des Agendas 21 locaux et la fiabilisation des systèmes d'état civil constituaient des instruments efficaces pour répondre à une exigence croissante de démocratie participative.

Les exemples de la politique de proximité de Montreuil, de l'agenda 21 local de Meknès, des projets réalisés par l'Institut africain de gestion urbaine ont illustré l'utilité d'une démarche « Agenda 21 ».

Elle est, en effet, innovante à plus d'un titre : elle a pour principes la concertation, l'approche participative, le partenariat et la transparence ; autant de concepts dont la finalité est de responsabiliser l'ensemble des acteurs locaux. Elle a également pour objet d'aller au-delà des simples rapports entre élus et administrés pour favoriser l'émergence d'un réseau d'acteurs et de savoir faire, articulé autour d'un projet de ville en faveur du citoyen.

Par ailleurs, il est apparu que la fiabilisation des systèmes d'état civil est un élément fondamental pour favoriser l'émergence d'une conscience citoyenne. En permettant à chacun d'apporter la possibilité de faire valoir ses droits civiques, notamment celui de voter, l'état civil fait de l'homme un citoyen. L'exemple de Bamako, et plus largement du Mali, témoigne de l'importance que nous, les maires, attachons à son bon fonctionnement.

Dans la continuité du séminaire de l'AIMF qui s'est tenu à Genève du 8 au 10 juin 2006, nous recommandons à l'AIMF de :

- partager, capitaliser et diffuser les savoirs ainsi que les expériences ;
- valoriser les initiatives auprès des villes membres auprès des bailleurs de fonds ;
- organiser périodiquement un observatoire qui rassemblé les élus, les experts locaux, les autorités nationales et les organisations internationales concernés ;
- mettre en place une formation pour les élus et cadres municipaux ;
- appuyer les projets de coopération décentralisée visant à développer les Agendas 21 locaux.

Monsieur Christian FERRAZINO Conseiller administratif de Genève Synthèse Commission 3

Les travaux de notre commission ont porté sur le rôle que les technologies de l'information et de la communication peuvent jouer pour renforcer la démocratie locale.

Nous avons évoqué, à d'autres occasions, lors des sommets de Genève et de Tunis sur la société de l'information, ou lors du Colloque de Paris, en 2004, l'impact des TIC sur l'efficacité de la gestion municipale. L'informatisation des systèmes d'état civil, de comptabilité, les systèmes d'information géographique sont en effet autant d'outils qui renforcent l'administration municipale, et par là même, la démocratie locale.

Aujourd'hui, nous avons cherché à établir, à partir des expériences de Bucarest, de Dakar, de Genève, de Ploiesti, comment mettre l'outil que représentent les TIC au service du renforcement de la citoyenneté.

Le premier besoin auquel les TIC peuvent répondre est celui de transparence. La présentation du Site Internet de Bucarest, par exemple, en témoigne. Les technologies de l'information permettent de fournir au citoyen toute l'information pertinente concernant la vie municipale : compte rendu des conseils municipaux, échéances électorales, actualité municipale, consultations publiques, etc.

Au-delà, les TIC peuvent permettre de renforcer la démocratie participative : les forums de discussion, les consultations en ligne peuvent susciter l'implication et l'investissement du citoyen dans l'espace public. Ils créent un lien direct et immédiat entre l'élu et les administrés et permettent à chacun de s'impliquer, de faire valoir les initiatives citoyennes, de donner son avis sur la politique municipale.

Enfin, il est apparu que les TIC restent un outil au service d'un projet politique, et qu'il est inefficace de s'arrêter à la mise en place d'une administration électronique, d'un site Internet, en considérant que c'est là le travail essentiel. Bien qu'il s'agisse d'un effort considérable pour de nombreuses collectivités en termes d'investissement, de coût, de formation des équipes municipales, la mise en place de telles technologies doit s'inscrire dans un projet municipal, dans une volonté politique de nouer le dialogue entre l'élu et le citoyen. Notre commission a tenu à souligner le rôle déterminant des villes et des pouvoirs locaux dans ce processus.



Après la rencontre de Montréal d'avril 2006 sur « Ville, savoir et développement local », celle de Dakar de juillet 2006 sur « Etat civil et citoyenneté », il est heureux que la Ville de Bucarest nous accueille, aujourd'hui, pour poursuive la réflexion autour du thème central « Ville et éducation citoyenne ».

En ce 21ème siècle caractérisé par la mondialisation de l'économie et des échanges, et la compétition qui en dérive, les résistances et velléités de replis identitaires de toutes sortes se posent en s'opposant et débouchent très souvent, directement ou indirectement, sur la violence urbaine.

Dans ce contexte, l'examen et l'étude du thème « Ville et éducation citoyenne » revêt toute sa pertinence pour les pouvoirs locaux que nous incarnons et qui sont les premiers et principaux concernés, avec le développement des lois sur la décentralisation dans la plupart de nos pays.

En ce sens, une des questions qui nous interpelle le plus est de savoir quelles politiques ou programmes de développement adopter pour rapprocher davantage l'Administration des administrés et promouvoir une éducation citoyenne, afin de construire un espace urbain développé, paisible et harmonieux, à travers une vision partagée des valeurs et des relations, mais aussi des responsabilités.

A ce propos, le Sénégal cumule des expériences de planification locale, comme les plans d'urbanisme ou encore les plans d'investissement communaux.

1- Quelques « errements » du passé

Ces plans d'investissement communaux étaient conçus de manière très centralisée autour de l'autorité locale.

Ils favorisaient l'émergence d'une multitude d'initiatives éparses développées ça et là par des groupes d'habitants, dans un contexte marqué par l'incivisme, le laisser-aller, la dégradation accélérée de l'environnement urbain, l'occupation anarchique de l'espace urbain, la mauvaise gestion des espaces collectifs, etc.

L'impact de ces politiques était donc limité et elles ne prenaient pas suffisamment en compte les dynamiques sociales, culturelles et économiques locales.

2- Le pari actuel : l'Education et de la Formation

A l'heure actuelle, l'éducation citoyenne constitue l'un des axes stratégiques de la politique définie par l'Etat du Sénégal, dont la finalité vise le développement humain durable, l'intégration harmonieuse et la participation de tous à la vie de la nation.

L'instauration des vacances citoyennes autour d'activités citoyennes s'inscrit dans cette dynamique.

Au plan de l'éducation formelle, le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) constitue le cadre de mise en cohérence de l'ensemble des activités développées dans le secteur de l'éducation, qui est l'un des neufs domaines de compétence transférées aux collectivités locales sénégalaises.

Cette politique repose sur les axes suivants :

- > l'élargissement de l'accès à l'éducation et à la formation en matière de compétences de vie courante ;
- > la consolidation des capacités à dispenser une éducation pertinente et de qualité à tous les niveaux ;
- > la création des conditions pour une coordination efficace des politiques et programmes d'éducation;
- la rationalisation de la mobilisation et de l'utilisation des ressources.

Dans ce cadre, la réalisation de l'objectif d'une scolarisation universelle de qualité à l'horizon 2008 et, plus globalement, des Objectifs de Développement du Millénaire, constituent la première priorité du Gouvernement sénégalais qui consacre 40% du budget national au secteur de l'éducation, alors que dans le reste de l'Afrique, l'objectif est d'atteindre 20%.

Cette politique s'est traduite par la démocratisation de l'enseignement surtout dans le secteur de la petite enfance avec le modèle universel de la Case des tout petits ; une initiative du chef de l'Etat du Sénégal Son Excellence Maître Abdoulaye WADE, adoptée comme tel par l'UNESCO.

La Case des tout petits se substitue petit à petit aux « Jardins d'enfants », qui étaient souvent l'apanage des enfants des grands fonctionnaires.

On note également la généralisation des bourses et aides, la création de collèges de proximité, la construction d'écoles et de salles de classe, ainsi que le recrutement d'enseignants.

Une part belle est également réservée à l'alphabétisation.

Dans cette dynamique, l'appui de la Ville de Dakar s'est tout d'abord traduit par la création d'une Direction de l'Education et de la Culture (DEC).

En relation avec le Ministère de l'Education Nationale, cette Direction assure la mise en œuvre d'une stratégie propre à une identification optimale des besoins en équipements, mobiliers et maintenance des infrastructures scolaires.

L'une des plus grandes préoccupations de la DEC étant la sécurisation des écoles et l'amélioration du cadre d'étude et de l'environnement des écoles.

Sur cette base, les actions de la Ville de Dakar portent sur le recrutement du personnel d'appui (gardiens, surveillants et femmes de charge), la fourniture de produits d'entretien, de matériel de bureau, de fournitures scolaires, de livres et prix, de bourses et allocations scolaires, et la réfection et réhabilitation d'infrastructures scolaires.

3- L'indispensable création d'un état civil fiable

L'appui de la Ville de Dakar va également dans le sens de l'organisation d'un état civil fiable, contribuant ainsi à une meilleure connaissance des statistiques tout en permettant aux autorités publiques de répondre, de manière efficiente, aux attentes des populations.

A ce propos, les assises de la 5ème session de l'Observatoire de l'état civil, tenues à Dakar le 3 juillet 2006, nous ont permis de poser les jalons d'un dialogue fécond entre les autorités municipales et les médias, les autorités religieuses et traditionnelles, les acteurs du développement à la base, ainsi que les élus locaux et nationaux.

4- L'éveil d'une conscience citoyenne

Gardant un œil sur la politique définie par l'Etat du Sénégal et à la lecture des Agenda locaux 21, la Ville de Dakar a également développé une politique impliquant, de plus en plus, les populations dans la conduite des affaires locales qui sont, par essence, leurs propres affaires.

Un des axes stratégiques de cette politique est, justement, l'éducation citoyenne à travers le « Pacte pour le civisme et la citoyenneté ».

Ce pacte a été adopté à la suite d'un rapprochement convivial entre l'administration municipale et les deux grandes fédérations du mouvement associatif dakarois que sont le Collectif des Comités de Développement Local (CCDL) et l'Entente des Mouvements et Association de Développement (EMAD).

L'EMAD et le Collectif sont implantés à l'échelle du quartier. Ce sont des cadres de réflexion, de concertation, d'action, mais aussi d'éveil de la citoyenneté active, au sein desquels peuvent évoluer toutes les catégories d'acteurs (populaires et institutionnels), soucieux de participer au développement de leur cité

Le processus de mise en place de ces organisations communautaires de base a été appuyé par l'ONG Enda-Graf. Il s'agissait, pour cette dernière, de s'inscrire dans une dynamique d'accompagnement du processus d'approfondissement de la décentralisation en cours au Sénégal.

Dans l'intérêt de la collectivité que nous incarnons, nous avons jugé opportun et pertinent de soutenir cette initiative citoyenne en instaurant un dialogue fécond entre les acteurs institutionnels de la ville investis d'une mission politico-administrative (les élus et les techniciens) et ces acteurs populaires, à la fois objets et sujets du développement local.

Pour promouvoir cette expérience novatrice, nous avons opté pour la gestion partenariale.

C'est ainsi que nous avons initié et mené à terme des journées de réflexion impliquant les techniciens de la municipalité, la société civile, les représentants de maires d'arrondissement, d'ONG, du Collectif des Comités de Développement Local (CCDL) et de l'Entente des Mouvements et Associations de Développement (EMAD), en somme tous les acteurs locaux.

Deux thèmes majeurs était inscrits à l'ordre du jour :

- Civisme et citoyenneté
- Bonne gouvernance et populations.

Au gré de leurs centres d'intérêt, les participants ont émis des suggestions et recommandations sur ce que leur inspirent ces deux thèmes.

A l'issue de cette grande concertation qui a duré plusieurs jours, les participants ont élaboré et adopté les plans d'actions et conventions de partenariat entre, d'une part, la Ville de Dakar et l'EMAD et, d'autre part, la Ville de Dakar et le CCDL.

Les conclusions de ces travaux ont été consignées dans un document intitulé « Les actes des journées de réflexion et de validation », qui est désormais notre livre de chevet pour la gestion de la cité.

Ce partenariat entre la Ville de Dakar et les deux grandes fédérations d'associations implique, justement, l'adhésion au « Pacte pour le civisme et la citoyenneté ».

Ce document stratégique est une réponse à l'appel à l'introspection et au changement de comportement lancé par le Chef de l'Etat au lendemain du naufrage du bateau « Le Joola ».

Notre devise est « Ensemble, Changeons de Comportement et développons notre ville, Dakar et notre pays, le Sénégal ».

Le Collectif et l'EMAD disposent d'un temps d'antenne à la Radio Municipale de Dakar, qui est une radio citoyenne dont le slogan, pariant sur la proximité, est : « Plus près, on s'entend mieux ».

Leur argumentaire repose sur trois idées fortes qui régissent le pacte:

- 1. Les populations, organisées à la base dans les quartiers des villes, communes et communautés rurales, sont le meilleur capital des pays dits pauvres.
- 2. Les initiatives locales de développement, qui traduisent une réelle volonté d'auto prise en charge, sont les réponses les plus éloquentes contre la crise et les déficiences des institutions publiques.
- 3. Le développement dont nous rêvons est durable et harmonieux. Il s'adresse à l'homme et à tous les hommes, aux générations présentes et futures et constitue le fait de l'homme discipliné, organisé et méthodique, possédant un sens élevé du civisme et de la citoyenneté.

JUSTIFICATION ET OBJECTIF DU PACTE

Le pacte pour le civisme et la citoyenneté poursuit les objectifs suivants :

- Renforcer le sens du Civisme et de la Citoyenneté ;
- Promouvoir la discipline et les activités citoyennes.

Le pacte invite les Sénégalaises, les Sénégalais, ainsi que les étrangers vivant au Sénégal à :

- > une meilleure entente pour la promotion des valeurs du civisme et de la citoyenneté;
- > un engagement citoyen volontaire et individuel pour le respect des règles et des normes régissant la vie en collectivité ;
- > la prise en compte de l'intérêt général dans leurs actions de tous les jours ;
- la sauvegarde des valeurs qui fondent la République.

5- La nouvelle culture urbaine

Cette expérience novatrice que nous avons le plaisir de vous présenter, a le mérite de proposer une nouvelle culture urbaine plus productive et promotrice de citoyenneté.

Cette démarche constitue un élément fondamental de légitimation des actions des autorités municipales et favorise la compréhension progressive des rôles et fonctions des acteurs locaux.

CONCLUSION

Le propre de toute Collectivité locale étant de réaliser la proximité de l'Administration des administrés, il ne fait aucun doute que si les populations elles même ne s'approprient pas ou ne se reconnaissent pas dans les projets sociaux, tout pouvoir local ou toute Collectivité, quel que soit le volume de son budget et l'envergure de ses réalisations, apparaîtra toujours comme un intervenant extérieur ou étranger ; bien loin des véritables préoccupations des citoyens.

Car, comme le dit l'Autre, « Tout ce qui se fait pour moi et sans moi est contre moi »...!

Présentation du Pacte pour le civisme et la citoyenne

Préambule

Nous, citoyens du Sénégal, dépositaires ou non de l'autorité publique religieuse ou coutumière, élus nationaux ou locaux, dirigeants d'entreprises nationales, de sociétés publiques ou privées, industrielles ou commerciales, employeurs, employés, responsables ou usagers de service public.

Nous membres de la société civile, des organisations professionnelles, confessionnelles et des organisations communautaires de bases.

Nous étrangers, vivant au Sénégal.

Considérant la citoyenneté comme un droit inaliénable et imprescriptible de toute personne à prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.

Considérant que la volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics, qu'elle doit se manifester librement par le droit de contrôler la conduite des affaires publiques, par le droit de s'exprimer sur toutes les questions nationales et internationales intéressant le pays, par le droit d'adresser des pétitions à toute autorité dépositaire du pouvoir public ou tout acteur du développement économique et social.

Considérant la chose publique comme un patrimoine sacré que tout citoyen doit respecter et protéger contre toute atteinte et tous abus.

Considérant la protection de l'environnement comme un devoir moral et comme une obligation impérative de tout citoyen pour le bien être de la collectivité.

Considérant que la sécurité et la paix constituent un droit essentiel pour tout être humain, pris individuellement ou en groupe, que l'Etat de droit ne saurait tolérer qu'une personne quelle que soit son autorité, son rang social, sa fonction, sa fortune, puisse, sous quelque forme que ce soit et pour quelque motif que ce soit, y porter atteinte.

Considérant le civisme comme un comportement individuel et collectif traduisant l'attachement à la patrie, le respect des institutions républicaines et des attributs de l'Etat et l'engagement citoyen à contribuer au progrès économique et social de son pays et de celui de toutes les communautés universelles.

Considérant que le développement durable de notre pays et celui de l'Afrique, notre continent, exige avant tout un armement moral ainsi qu'un engagement conscient et constant.

Considérant que le génie Sénégalais est culturellement, moralement et spirituellement apte à relever le défi,

Proclamons et souscrivons Au présent pacte

TITRE I: DU RESPECT DES LOIS, INSTITUTIONS, SYMBOLES ET ARMOIRIES DE LA REPUBLIQUE

Article 1:

Nous nous engageons à respecter scrupuleusement quel que soient nos rangs, fonction ou fortune, les Lois, Institutions, Armoiries ou autres Symboles de la République du Sénégal où que nous puissions nous trouver.

Article 2:

Nous nous assignons le devoir de ne ménager aucun effort pour exécuter cet engagement ou pour le faire exécuter.

Nous nous opposerons à tout usage non autorisé et à tout détournement de la loi, des armoiries ou de tout autre symbole de la République.

TITRE II: DE LA CHOSE PUBLIQUE

Article 3:

La préservation de la chose publique incombe à tout citoyen.

Cette obligation suppose notamment :

- > une conscience professionnelle dans le travail,
- > un égal droit, pour toutes les personnes publiques ou privées, physiques ou morales à l'acquisition de biens durables,
- un respect de la propriété d'autrui à laquelle aucune cause, en dehors des cas prévus par la loi, ne saurait justifier d'atteinte,
- un rejet de tout gaspillage des ressources publiques,
- > Un rejet de la violence comme mode d'expression ou de règlement des différents.

TITRE III: DE L'EXERCICE DES DROITS ET LIBERTES

Article 4:

L'exercice de la liberté est une faculté offerte au titulaire de l'exercer ou non.

Dans tous les cas, nous nous engageons à respecter et à faire respecter partout et toujours les règles de la démocratie et de tenir compte dans toutes les actions et activités de l'homme et de ses droits, à être soucieux de l'intérêt général et du bon ordre.

Article 5

Nous nous engageons à rester dans les limites de la légalité dans l'exercice de nos droits afin de préserver l'intérêt général, la paix sociale et le droit à la sécurité des citoyens.

TITRE IV: DES RAPPORTS ENTRE L'AUTORITE ET LE CITOYEN

Article 6:

Nous, autorités publiques ou privées, nous nous engageons à nous mettre à l'écoute des citoyens pris individuellement ou en groupe, à ne ménager aucun effort pour satisfaire suivant nos moyens et dans la légalité leurs aspirations légitimes.

Article 7:

Nous, opérateurs économiques, dirigeants de sociétés industrielles ou commerciales, de services publics ou privés, nous nous engageons à écouter et à tenir compte des aspirations des citoyens, qu'ils soient clients, usagers, tiers consommateurs pris individuellement ou en groupe et à satisfaire leurs demandes dans la mesure de nos moyens juridiques, humains, matériels ou financiers.

TITRE V : DE LA LIBERTE DE L'INDUSTRIE DU COMMERCE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Article 8:

La liberté de l'industrie et du commerce s'exerce dans le respect des lois, règlements et règles de l'art propres à chaque secteur d'activité.

Dans le cadre de cet exercice, quels que soient nos moyens, la taille de notre organisation, les intérêts en jeu, nous nous engageons à respecter l'environnement et notamment à ne ménager aucun effort pour prévenir réduire et / ou éliminer, toute forme de pollution de l'air, des eaux souterraines ou de surface, ainsi que toute pollution sonore ou autre nuisance.

Article 9 ·

Nous nous engageons à ne ménager aucun effort pour participer à l'effort collectif de défense et de protection de l'environnement.

TITRE VI: DE LA CULTURE ET LA RELIGION

Article Dix: La culture est un élément fondamental de la vie en société; nous nous engageons à prêter une oreille attentive et à promouvoir, dans le respect des différences, les cultures existantes au Sénégal, et ceci quels que soient nos positions sociales, moyens ou conditions.

Les acteurs culturels signataires du présent pacte s'engagent à promouvoir les valeurs de civisme et de citoyenneté dans leurs domaines respectifs de compétence.

Les autorités religieuses signataires, s'assignent, par le présent pacte, à promouvoir dans leurs activités le respect du prochain, la tolérance, le civisme et la citoyenneté.

TITRE VII: DISPOSITIONS FINALES

Article 11:

Le présent Pacte ne modifie pas l'ordonnancement juridique existant, toutefois les signataires s'engagent moralement à le respecter et en assurer une vulgarisation quels que soient leur niveau de responsabilité, fortune, sexe, religion, race ou condition sociale.

Fait à Dakar le 18 JUIN 2003

Docteur Raoul A. HOUESSOU Maire de la Commune de Lokossa

« Mise en place d'espaces de concertation avec la population pour favoriser la participation citoyenne »

Introduction

Le développement endogène et durable ne peut avoir lieu sans une implication réelle de la population qui constitue les acteurs et bénéficiaires de toutes les actions de la commune.

En effet, au terme de l'article 2 de la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin : « La commune est le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base. Elle est l'expression de la décentralisation ainsi que le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires locales ».

C'est dans l'application de ce principe et tenant compte du fait que la meilleure manière pour les communes d'apprécier les actions entreprises est qu'elle puisse s'identifier et se reconnaître à travers les initiatives que nous avons mis en place une politique opérationnelle de participation réelle des populations aux actions de la commune.

Nous nous ferons le plaisir de partager avec vous quelques lignes de cette politique surtout pour ce qui concerne l'instauration de cadre de concertation.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, nous avons jugé utile de vous faire une brève présentation de la commune de Lokossa.

Présentation de la Commune de Lokossa

La commune de Lokossa est l'une des 77 Communes de la République du Bénin, située dans le Département du Mono. Elle couvre une superficie de 260 km² pour une population de 77.065 habitants (RGPH 2002 : Recensement Général de la population et de l'Habitation).

De part sa situation géographique, la Commune de Lokossa est constituée d'un brassage de populations venues de plusieurs régions. Ce qui justifie la diversité de sa population. Elle a aussi le privilège d'abriter tous les services départementaux et régionaux du Mono en tant que chef lieu de département.

Sur le plan administratif, elle compte cinq arrondissements, à savoir, Agamè, Houin, Koudo, Lokossa et Ouèdèmè avec un total de quarante trois villages et quartiers de villes.

Les principales activités auxquelles ces populations s'adonnent sont donc l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'exploitation du bois de chauffe et l'exploitation des ressources minières notamment le gravier par une grande majorité de la population active. Il faut cependant noter que ces performances sont très limitées malgré la bonne volonté des paysans.

Les secteurs secondaire et tertiaire demeurent embryonnaires. Les populations de la Commune de Lokossa ont un niveau de vie relativement bas. C'est pour remédier à cette situation que des actions sont planifiées pour amorcer un véritable développement de la commune comme l'atteste si bien la vision du développement à l'horizon 2025.

Le rêve de la Commune de Lokossa

La loi 97-029 du 15 janvier 1999, portant sur l' organisation des communes en République du Bénin, en son article 84, confie aux structures décentralisées, que sont les communes, la responsabilité d'élaborer des documents de planification. Au respect de cette disposition, le conseil communal de Lokossa, très tôt après son installation, a enclenché le processus d'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC) pour éviter toute navigation à vue. Le processus a été bouclé en avril 2004 et a connu la participation active de toutes les couches sociales (approche participative) et la définition objective d'une vision claire pour le développement local. Elle s'énonce comme suit :

« Faire de la commune de Lokossa en 2025 une commune moderne, assainie, bien aménagée et qui, de par son développement agricole, industriel, commercial, artistique et touristique, garantit l'union, la sécurité, l'éducation, la culture, le bien-être social à tous les citoyens et une bonne gestion des affaires locales. »

Une démocratie véritable et vivante dépend du concours actif des citoyennes et citoyens. Leur participation à la vie politique et leur coopération au sein des institutions politiques est ainsi un facteur déterminant pour le bon fonctionnement des institutions démocratiques.

Pour permettre à la population qui dans sa grande majorité est analphabète de participer activement à la gestion des affaires locales et à la prise de décisions efficientes, la commune de Lokossa a mis en place plusieurs moyens de communication au nombre desquels on peut citer :

- Allo la Mairie (l'émission radiophonique interactive),
- Lokossa-Xo (le magazine d'information Lokossa-xo),
- Mise en place de cadres de concertation
- Les journées portes ouvertes (l'organisation des journées portes ouvertes)

Stratégies de communication pour une participation active des citoyens à la construction de Lokossa

Allo la Mairie

Allô la Mairie est une émission interactive radiodiffusée. Initiée par la Mairie de Lokossa pour apporter des réponses réelles aux préoccupations, aux incompréhensions des citoyens et de recueillir par cette même voie les griefs qu'ils ont sur la gestion des élus locaux, cette émission est diffusée sur les antennes de la radio communautaire la plus écoutée de la population de Lokossa : Radio Mono la voix de Lokossa. Cette émission est régie par un protocole d'accord entre la radio et la mairie.

Cette émission est animée en direct en langue locale ou en français à une heure de grande écoute et de disponibilité des populations : les Dimanches de 12h à 13 h.

Les personnes impliquées dans la présentation de cette émission sont des gens qui ont une responsabilité directe dans la gestion des affaires de la municipalité. Ce choix permet à la population de s'exprimer non seulement sur des sujets réels, mais aussi de pouvoir se prononcer par rapport aux méthodes de gestion des invités de chaque émission dans la conduite de leurs activités quotidiennes. Il s'agit notamment:

- du Maire
- > des Chefs d'arrondissement,
- > des conseillers communaux.
- > des responsables administratifs de la commune
- > des responsables des services techniques de la mairie.
- > des membres de la société civile
- des personnes ressources

Mais pour certain sujet sollicitant des expertises, la mairie fait appel à des personnes ressources ayant des connaissances avérées dans le domaine.

Ainsi, cette émission interactive, est une table ronde à laquelle sont invités le maire, un conseiller ou un chef de service de la mairie qualifié pour apporter l'éclairage nécessaire sur un sujet préoccupant, un membre de la société civile et une personne ressource. Les auditeurs participent aussi à l'émission en posant des questions, en faisant des commentaires ou en apportant des contributions.

A cette émission s'ajoute la diffusion des communiqués radio pour assurer la mobilisation citoyenne.

Lokossa-Xo

« Lokossa-Xo » est le titre de la revue trimestrielle d'informations de la commune, éditée en langue française et offerte à titre gracieux aux citoyens sachant lire et écrire et aux partenaires au développement. Elle permet aux différents acteurs de développement local de la commune de s'imprégner non seulement des activités de l'administration communale mais aussi des réalisations faites par l'organe exécutif sur l'autorisation du conseil communal. Y sont abordés, les sujets relatifs à la mise en œuvre du PDC, les actes du conseil communal, les prestations des services de l'administration communale, les relations entre la commune et les partenaires etc.

Le journal est tellement accepté que nous ne parvenions pas à satisfaire la demande.

Les Couches concernées : les populations, les partenaires, les organisations de la société civile, les ONG, etc.

Les journées portes ouvertes

Elles ont eu lieu, pour la première fois depuis la mise en application de la décentralisation, les 1er, 2 et 3 décembre 2005 à Lokossa et a connu la participation massive des acteurs au développement de la commune.

C'est devenu désormais un cadre de concertation avec la population et les acteurs au développement qui sert de creuset de compte rendu de la gestion des affaires locales afin de recueillir les suggestions et recommandations pour améliorer.

Les cadres de concertation

Cadre institutionnel de la mise en œuvre du Plan de Développement Communal.

Le Plan de Développement Communal est un outil de planification qui oriente les élus locaux dans la gestion des programmes et projets de développement. Il sert de boussole en matière de développement. C'est pourquoi, la loi fait obligation à tout conseil communal pour son élaboration.

Après son élaboration, un cadre de concertation est créé pour assurer sa mise en œuvre.

C'est un cadre créé par le Maire pour s'occuper de l'aspect technique de la mise en œuvre des programmes et projets contenus dans le Plan de Développement Communal. Il est constitué des élus locaux, des membres de l'administration communale et des ONG et des organisations de la société civile.

Cadre institutionnel du règlement des problèmes environnementaux

Ce cadre s'occupe de toutes les questions relatives au respect des normes environnementales dans la Commune. Il est composé des techniciens du secteur susceptibles de faire des propositions concrètes aux autorités locales pour l'amélioration du cadre de vie des communautés. Il s'agit de : membres de l'administration communale, la police environnementale, le commissaire de police de la ville, le commandant de la brigade territoriale, le commandant du groupement des sapeurs pompiers, les agents d'hygiène et assainissement, les agents de la sécurité alimentaire, etc.

Les membres de ce cadre se réunissent une fois par semaine. Ils sont chargés de veiller au respect des lois qui régissent la gestion de l'environnement en République du Bénin. Il fonctionne sous la présidence du Chef de Service Technique qui rend compte au Maire des différentes activités menées et de celles qui nécessitent la décision du Maire.

Cadre de concertation des ONG

Il regroupe toutes les ONG oeuvrant sur le territoire de la Commune et ayant des objectifs qui convergent vers un même but, celui du développement local.

Les ONG axent leurs actions sur le développement communautaire à la base. Elles participent activement au processus de développement local. L'importance du rôle des ONG tant nationales qu'internationales dans la poursuite des objectifs de développement, est largement reconnue et appréciée.

Leurs principaux atouts sont :

- capacités d'intervention dans le processus de développement plus souple ;
- actions de proximité et contact plus étroit avec les communautés de base et les pauvres (femmes et jeunes et enfants notamment);
- appui et aides directes aux groupes vulnérables pour les aider à mieux identifier leurs besoins et problèmes pressants;
- bonne connaissance et savoir-faire au plan local;
- aptitude à favoriser et à promouvoir la participation citoyenne ;
- > flexibilité dans l'exécution des projets dont la portée, la viabilité et la visibilité sont plus concrètes.

Association des Sages et Notables de la Commune de Lokossa

Il s'agit d'un groupe organisé des personnes ressources de la Commune. Il aide les autorités communales dans la prise des décisions stratégiques pour le développement.

Les sages veillent à la préservation de la paix.

Ils interviennent dans la phase d'identification des problèmes locaux. Ils plaident pour influencer par voie pacifique un processus de décision. Ils oeuvrent pour la négociation des rapports de pouvoir et la consultation entre différents acteurs. Leur atout réside dans leur forte expérience de la vie sociale. Leur rôle est beaucoup plus la médiation.

Association de développement de la Commune de Lokossa

Elle renforce les autorités locales. Elles œuvrent pour la participation populaire à la gestion de la chose publique. Elles assurent également un rôle de contre pouvoir et de contrôle social. Leur atout réside dans la facilité de mobilisation des populations locales. Elles peuvent intervenir dans la phase d'exécution des projets de la commune.

Cadre de concertation des groupements de femmes balayeuses de Lokossa

Il s'agit aujourd'hui de préparer, d'impliquer les femmes dans le processus du développement local, eu égard à la mise en œuvre de l'égalité et l'équité du genre en Afrique. Ce cadre de concertation des femmes est basé sur des objectifs bien déterminés. Il s'agit de :

- renforcer les liens entre les organisations de femmes impliquées dans le cadre de concertation en faisant émerger des revendications communes s'inscrivant dans la planification du développement local;
- créer une synergie entre les différents partenaires ;
- > mieux informer les femmes sur leurs droits et devoirs afin de les inciter à s'impliquer davantage dans la mise en œuvre des stratégies de développement local;
- encourager les femmes à développer une vision et une stratégie communes en matière d'égalité des sexes, afin d'assurer la promotion des droits de la femme et la participation effective de celle-ci au processus de décentralisation;
- sensibiliser l'opinion sur l'implication et la participation active des femmes victimes des préjugés et des discriminations au processus de développement local.
- organiser les femmes autour des activités génératrices de revenu et les impliquer davantage dans les activités de salubrité et nettoyage de la ville

Collectifs d'artisans (miniers et autres)

Les associations professionnelles sont chargées de la défense de leur profession. Elles participent au développement économique tant national que local.

Les associations professionnelles interviennent pour le plaidoyer en vue d'influencer le processus de décision. Elles oeuvrent au renforcement de l'espace d'autonomie où s'élaborent les mécanismes de la participation citoyenne. Leur atout réside dans leur savoir-faire technique et pratique. La participation populaire à la gestion de la chose publique. Elles assurent également un rôle de contre pouvoir et de contrôle social. Leur atout réside dans la facilité de mobilisation des populations locales. Elles peuvent intervenir dans la phase d'exécution des projets de la commune.

Par ailleurs, il est important de signaler l'existence de cadres de concertation les secteurs de l'éducation (association des parents d'élèves), de la santé (comité de gestion des centres de santé).

Conclusion

La politique des participations de la population pour une meilleure gouvernance mis en place par la commune de Lokossa reste en adéquation avec le niveau de compréhension et les habitudes sociologiques des populations en majorité analphabète.

Elle favorise la mise en place d'un système ou les populations se retrouvent à travers les diverses réalisations et sentent non seulement bénéficiaires des actions mais des acteurs de développement de la commune.

La commune a une grande volonté d'aller plus loin dans la mise en place des mécanismes visant à une meilleure implication de la population comme la motivation des crieurs publics très opérationnelle dans le passage d'informations de masse mais se trouve confrontée à des difficultés de ressources financières et matérielles.

VILLE DE DIEGO SUAREZ

Initiative pour la participation de la population à la vie politique locale autour du développement de la commune

Dans le but d'intégrer les différents acteurs oeuvrant en faveur de la municipalité de Diégo-Suarez dans le processus du développement local, afin de favoriser la participation citoyenne, la nécessité de mobilisation sociale a été ressentie.

En conséquence, la Municipalité a mis en place différents procédés de concertation dans le cadre de :

1- L'élaboration du document du Plan de Développement Municipal

Un document de référence et de planification opérationnelle pour le développement, outil de gestion des actions municipales, notamment en termes de planification des projets, les moyens de mise en œuvre ainsi que la coordination des activités au sein de la Commune Urbaine avec les Partenaires Techniques et Financiers.

Pour ce faire, on a réalisé:

Un mini atelier participatif de quartier (diagnostic de quartier) à caractère thématique avec la participation de la société civile, les différentes catégories sociales (jeune, doyen, femme, fonctionnaires,...) dont les objectifs sont de :

- identifier et analyser les besoins de chaque quartier dans le cadre d'amélioration des conditions de la population de base,
- > intégrer les différentes entités locales dans le processus de développement.

La Constitution du Comité de Développement Municipal (C.D.M.) : un organe d'orientation, de prise de décision, de suivi et d'évaluation des actions de développement local afin d'impliquer pleinement les différentes entités locales. Les membres sont composés des représentants de:

- Maire de la Commune Urbaine de Diégo-Suarez,
- Bureau Exécutif.
- > Pouvoir Délibérant,
- Quatre directions de la Commune (Financière -Technique Sociale Etat Civil),
- Bureau de Coordination des Projets et Investissement de la Commune,
- Région DIANA,
- Direction Provinciale de Décentralisation,
- Direction Provinciale de l'Aménagement de Territoire,
- > Direction Provinciale de la Population, de la Protection Sociale et des Loisirs,
- Direction Provincial des Travaux Publiques et des Transports,
- Service des Domaines.
- Service Topographique,
- > Plate forme des associations gestionnaires des points d'eau collectifs,
- Groupement des associations des Jeunes Représentant des associations des femmes,
- Société civile,
- > Les Chefs des quartiers.

Ce processus est fondé sur les principes de citoyenneté, de reconnaissance et de la légitimité.

Un atelier municipal avec la participation des membres du C.D.M. pour l'analyse collective de détermination des actions prioritaires.

2- L'orientation stratégique de la gestion municipale :

Mise en gestion des points d'eau collectifs:

La gestion des points d'eau collectifs est déléguée aux associations des quartiers. Les associations composées des usagers d'eau sont montées dans les quartiers. Les membres du bureau, le statut, le règlement intérieur de ces associations sont issus de la délibération de l'Assemblée Générale.

Les associations ont pour charge d'assurer la propreté des infrastructures, la maintenance des équipements comme la robinetterie, la distribution d'eau, les équipements électriques, renouveler la peinture lorsque la qualité de celle-ci se détériore visiblement, du paiement de ses salariés, de la facture de la JIRAMA, des frais d'entretien de manière régulière pour le bon fonctionnement des infrastructures.

Une plate forme de ces associations a été ensuite mise en place pour prendre le rôle d'interface entre les usagers d'eau, les associations gestionnaires des points d'eau et La Municipalité.

Implication de la population dans l'allègement des frais de consommation d'eau à la JI.RA.MA. (Société distributrice d'eau et électricité) et intégration au développement local :

Les usagers d'eau participent à la prise en charge du paiement de la facture de la JI.RA.MA. à travers une gestion payante pour la consommation d'eau.

LES INVESTISSEMENT DE LA MUNICIPALITE DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION.

Les bâtiments occupés par les 16 Ecoles Primaires Pubic (E.P.P.) de la ville de Diégo Suarez sont des patrimoines de la commune. La réhabilitation de ces infrastructures vient d'être réalisée cette année dans le cadre du Projet Education de Base à Madagascar sous financement de l'A.F.D.

La Municipalité prévoit chaque année dans le budget général une ligne budgétaire pour les entretiens ou petite réhabilitation de ces infrastructures. En 2004, 1.656 euros ont été engagés pour la réhabilitation de l'EPP de Cap Diégo et en 2005, 1.667 euros pour la réhabilitation d'une partie de clôture de l'E.P.P. Lally Tollendal (dans le centre ville de Diégo).

Elle prévoit également la prise en charge :

- des frais d'eau et électricité à hauteur de 2.150 euros pour 14 E.P.P.
- de la rémunération d'une institutrice qu'elle met à la disposition d'une E.P.P. de la ville qui s'élève à 750 euros par an,
- des dépenses de fonctionnement et matériel de bibliothèque : 1.042 euro par an.

Les équipes de la Direction des Affaires Sociales et Culturelles interviennent régulièrement à toutes les manifestations afférentes à l'éducation de base: les cantines scolaires, les sports scolaires et autres.

Madame Isabelle DUPORTAL

Directrice exécutive du Samusocial de Bucarest

Nous sommes ici pour aborder les conditions de participation des citoyens à la mise en place de la politique de la ville. Mon intervention se situe peut être un peu en marge de ce thème, mais il est intéressant justement de voir comment on peut l'y raccrocher. En effet, le Samusocial s'occupe dans toutes les grandes villes du monde de l'exclusion sociale. Par notre action, nous essayons de redonner une dignité à ceux qui vivent en marge de la société, et donc de leur redonner une voix, une parole.

Le contexte de Bucarest

La transition au cours de laquelle la Roumanie est passée, durant les années 90, d'une économie planifiée à une économie de marché, a plongé dans la précarité de nombreux Roumains. De plus en plus de nouveaux groupes de population vulnérables sont apparus. Le taux d'inflation reste élevé et les salaires n'ont pas connu de progression importante : aujourd'hui le salaire moyen est de 240 €. Par ailleurs, beaucoup de citoyens, en particulier les plus âgés n'ont pas su ni pu s'adapter aux évolutions des modes de production et sont sortis du système économique. Enfin, les changements économiques se sont aussi accompagnés de changements sociaux, qui ont fragilisé les solidarités antérieures. Certaines personnes sont donc devenues vulnérables au point de vivre dans la rue.

Les estimations officielles font état de l'existence de 15000 personnes sans abri dans le pays, dont plus de 5000 vivraient dans la Capitale roumaine. L'institut médico-légal relève que 300 personnes meurent chaque année dans les rues de Bucarest. Il ne faut pas croire que ces personnes viennent de la campagne, dans le cadre d'un exode rural comme cela peut se produire en Chine. Au contraire, 70% de nos patients sont originaires de Bucarest.

Le système de protection sociale de Roumanie est toujours entravé par le manque de moyens et par l'héritage du système communiste qui rend difficile l'adaptation à ces nouvelles problématiques que sont la pauvreté et le chômage, l'exclusion sociale et spécialement les personnes négligés ou sans abri, la marginalité.

Face à cette situation le Samusocial International s'est engagé en Roumanie à la demande de Médecins sans Frontières Belgique qui s'apprêtait à clore un projet d'assistance médico-sociale au profit des personnes sans abri de Bucarest, mené depuis 1997.

Le Samusocial

Service d'Aide Mobile d'Urgence sociale, fondé par le Docteur Emmanuelli, est un dispositif de sauvetage dans la lutte contre l'exclusion. L'urgence est une méthode, pas une fin en soi. Elle permet d'entrer en contact avec des personnes tellement désocialisées qu'elles n'appellent plus à l'aide. A la dérive, ces personnes ont perdu les repères du temps, de l'espace, du corps et se trouvent donc en grand danger sur le plan médical, psychologique et social. Si on veut aider ces personnes dans la plus grande exclusion, il faut aller à leur rencontre, et ne pas attendre d'elles qu'elles se rendent vers les structures. Le rôle des équipes mobiles Samusocial est donc de remplir cette mission auprès des exclus, d'aller les voir directement sur leur lieu de vie, d'entrer en contact et de créer un lien de confiance. Chaque équipe est constituée d'un chauffeur, d'un travailleur social et d'un médecin pour une approche pluridisciplinaire de la prise en charge.

Les adultes sans abri les plus en détresse sont généralement dans l'incapacité d'exprimer leurs souffrances ; pouvoir aider ces bénéficiaires requiert au préalable de savoir décoder leurs attitudes et leur parole. C'est pourquoi les équipes du Samusocial de Roumanie bénéficient d'une formation continue à l'approche Samusocial, fondée sur un triple savoir-faire :

- 1. savoir repérer les sans abri particulièrement en danger,
- 2. savoir interpréter leurs manifestations comme des demandes d'aide implicites,
- 3. savoir répondre à ces appels à l'aide de manière constructive.

Chaque personne de l'équipe a un rôle bien déterminé : le chauffeur accueillant social a pour tâche d'assurer la sécurité de l'équipe et du véhicule. Il joue aussi un rôle important dans l'entrée en contact avec les personnes en leur offrant une soupe ou un café.

L'aide médicale : soigner et traiter

Les équipes prodiguent des soins et traitent les infections bénignes, sur place, dans le camion médicalisé. Le soin médical est également conçu comme un moyen de créer une relation de confiance avec le bénéficiaire.

Orienter vers les structures sanitaires de droit commun

Lorsque des bénéficiaires présentent des pathologies nécessitant des soins spécifiques ou une hospitalisation, les équipes les accompagnent vers les structures sanitaires partenaires.

L'aide psychosociale : mener des entretiens sociaux

Dans le cadre d'entretiens sociaux individuels effectués à l'écart du groupe, les assistants sociaux tentent de comprendre la situation du bénéficiaire et de l'aider à trouver une solution. La relation d'aide psychosociale repose sur la confiance accordée par le bénéficiaire.

Orienter vers les structures d'accueil

Les assistants sociaux encouragent le bénéficiaire à se mettre à l'abri et à quitter le monde de la rue lorsque ceci devient envisageable.

Le Samusocial, en allant à la rencontre des personnes les plus en danger qui côtoient les extrêmes de la désocialisation, met tout en oeuvre pour leur porter secours et les ramener vers les dispositifs de droit commun. Quand la personne sort de la phase d'urgence sociale, elle peut alors être orientée vers les structures partenaires : les autres ONG ou les services publics sociaux.

Quelques chiffres

Chaque année, ce sont plus de 2.600 personnes qui sont aidées par le samusocial, 7.000 consultations médicales et 5.000 consultations sociales offertes. Les équipes mobiles d'aide du Samusocial interviennent dans la rue auprès des adultes sans abri 6 nuits et 3 jours par semaine; elles effectuent donc environ 410 tournées et 1000 prises en charge médicales, par an.

Ainsi, les adultes sans abri de Bucarest bénéficient d'une aide de proximité plurielle : elle est à la fois médicale et psychosociale. C'est aussi une aide professionnelle, gratuite et quotidienne, offerte par les équipes mobiles de jour et de nuit. Cet ensemble de prestations s'intègre dans le premier maillon de la prise en charge sociale et médicale, une prise en charge d'urgence.

Quel est le sens de mon intervention au sein de cette conférence?

Les grandes villes dont vous êtes Maire ou collaborateurs font toute face au phénomène de l'exclusion. Le paradoxe est le suivant, le développement économique agrandit et enrichit les villes mais une partie de la population perd ses repères, n'arrive pas à s'adapter et se retrouve en marge.

C'est donc le devoir de tout Maire de prendre en considération cette population, et de créer les conditions d'une possible réinsertion et d'une participation de cette catégorie de personnes à l'élaboration des politiques.

Des lois commencent à apparaître, en France et en Belgique pour forcer les associations à faire participer les bénéficiaires à leur fonctionnement. Cette concertation fonctionne bien à Bruxelles, même si l'on y observe les mêmes travers qu'ailleurs : ce sont souvent les personnes les plus « habiles » qui prennent la parole, et non pas les plus faibles.

Par ailleurs, je voulais souligner le lien entre solidarité et villes francophones. Ce qui unit les villes francophones entre elles, ce n'est pas que la langue, mais aussi une certaine manière de voir la ville et l'accent qui peut être mis sur la solidarité. Le Samusocial est ainsi présent dans 13 villes dans le monde entier dont 11 sont membres de l'AIMF, pour vous donner quelques exemples : Ho chi Minh Ville, Bruxelles, Ouagadougou ou Casablanca. Le prochain projet en cours se trouve au Caire. Le Samusocial International, à sa façon, crée du lien entre les villes francophones en transférant l'expertise française du Samusocial de Paris.

Selon les moyens dont dispose chaque municipalité, elle s'implique plus ou moins dans le projet. Bucarest a voulu s'impliquer aux côtés du Samusocial de Roumanie et a mis a disposition un terrain de 600 m² pour une durée de 10 ans afin que nous lancions le premier centre d'hébergement d'urgence, dont la construction sera en partie financée par l'Association Internationale des Maires Francophones. La Mairie impliquera aussi directement ses services dans ce projet, en mettant à disposition deux assistants sociaux : l'un pour le centre lui-même et l'autre pour les équipes mobiles de nuit.

Par ailleurs, le Samusocial de Roumanie a aussi voulu impliquer les citoyens dans ce projet et lancera dès cet hiver des équipes mobiles de bénévoles pour le renfort hivernal. Les Croix Rouge des secteurs 4 et 5 sont impliqués en ayant mis à disposition du Samusocial suffisamment de bénévoles pour permettre de couvrir 6 soirs par semaine, de 20h à minuit. Ils distribueront des boissons chaudes, des sacs de couchage, repéreront les personnes les plus en danger et feront appel au médecin du Samusocial en cas de problème médical.

Notre action s'inscrit dans la durée, et le but de chacun des dispositifs Samusocial c'est que l'activité soit reprise à terme par les municipalités qui l'accueillent dans le respect de sa méthodologie. A ces fins, le Samu social s'attache constamment à sensibiliser les autorités car celles-ci fixent le cadre légal des droits accordés et sont de plus en plus amenées à soutenir financièrement les projets.

Je tenais aussi à rappeler, que le projet roumain, est le dispositif Samusocial le plus abouti dans le monde après Paris, et je souhaiterais enfin vous remercier, en tant que membre de l'AIMF pour le soutien et la confiance que vous avez apportée au Samusocial de Roumanie en participant à la construction du futur

1. L'IAGU, une institution au service des villes africaines pour un développement durable

Histoire: L'IAGU est une ONG, basée à Dakar et créée en 1987 dans la foulée des activités de l'AIMF.

Mission : appuyer les municipalités et les autorités des villes de l'Afrique de l'Ouest et du Centre à renforcer leurs capacités de planification et de gestion pour améliorer la gouvernance locale, promouvoir une gestion durable de l'environnement et lutter contre la pauvreté.

2. L'IAGU, une institution au service des collectivités locales

Domaines d'intervention: gestion de l'environnement, agriculture urbaine et péri-urbaine, gestion des déchets solides domestiques et dangereux, planification stratégique (Agenda 21 local, OMD, VIH Sida, LED...)

Activités : recherche / action, formation, appui Conseil et études de faisabilité, information et dissémination

3. IAGU et Les Réseaux: ANUMI, RUAF, WASTE NET, Centres régionaux de la convention de Bâle, Agenda 21

4. Programmes actuels et partenaires

- Projet d'appui à la formulation des Agendas 21 locaux (ONU-HABITAT, Coopération Belge)
- Villes Agricoles du Futur (Fondation RUAF)
- Financement des agricultrices et agriculteurs urbains en Afrique (CRDI)
- VIH SIDA et Gouvernance Locale (ONU-HABITAT, ASDI)
- Localisation des OMD dans les villes sénégalaises (ONU-HABITAT, IAGU)
- Analyse des Impacts de la décharge de Mbeubeuss (Dakar) et amélioration des conditions de vie et de l'environnement (CRDI)
- Formation / Action à la gestion des déchets biomédicaux à l'hôpital Abbas Ndao (coopération luxembourgeoise)
- Planification stratégique pour le développement économique à Thiès (Commune de Thiès, AGRECOL Afrique)

5. Le projet d'appui à la formulation des Agendas 21 locaux

Pourquoi l'Agenda 21 local? Pour renforcer les capacités de planification environnementale et de gestion intégrée à l'échelle de la communauté et de la collectivité locale dans la perspective du développement urbain durable.

6. Etapes majeures de l'élaboration du processus Agenda 21 local

- Préparer le Profil environnemental
- Conduire la Consultation de ville : des moments forts de la démocratie locale. Exemple de problèmes prioritaires : congestion du marché central à Tivaouane
- Etablir les groupes de travail
- Formuler les stratégies et les plans d'action
- Formuler et mettre en œuvre des projets de démonstration
- Organiser un panel de bailleurs de fonds
- Mettre en œuvre les plans d'action et institutionnaliser le processus

7. Le projet au Sénégal

Les partenaires : le Ministère de l'urbanisme et de l'Aménagement du territoire (MUAT), le programme des Nations Unies pour les Etablissements humains (ONU Habitat), la coopération au développement du Royaume de Belgique, l'Institut africain de gestion urbaine (IAGU), l'Association des maires du Sénégal (AMS).

Portée géographique : consolidation de l'Agenda 21 de Louga, Agenda 21 dans 4 nouvelles villes régionales (Guédiawaye, Tivaouane, Matam et Saint-Louis).

8. Projet de consolidation et de réplication de l'Agenda 21 local

L'IAGU et ses partenaires ambitionnent de conduire un vaste programme de consolidation et réplication de l'Agenda 21 local en Afrique francophone qui va concerner en plus des villes sénégalaises, des villes au Mali, Burkina Faso et Bénin probablement.

Partenaires pressentis : AUF, ONU Habitat, PNUE, AIMF, IEFP, Université Senghor et Institut d'urbanisme de l'université de Montréal.

Composantes:

- Documentation de l'expérience sénégalaise
- Etudes de cas comparatives sur les approches et outils
- Conception d'un programme de formation académique et modules de formation permanente
- Organisation de sessions de formation des professionnels
- Renforcement des outlis (GEO)
- Coopération décentralisée
- Réplication dans 3 pays de l'Afrique francophone.

Ce programme est prévu pour durer 5 ans (recherche de financement en cours).